

L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS

Une réflexion globale pour une gestion forestière durable

La gestion durable des forêts tropicales prend en compte les trois grandes fonctions des écosystèmes forestiers : Sociale, Economique et Environnementale. En forêt dense d'Afrique Centrale, la mise en place d'une gestion durable nécessite de travailler à toutes les échelles, depuis le niveau local (le village, l'individu), jusqu'au niveau global (la forêt, le pays, le bassin forestier). La forêt est une mosaïque complexe, au plan écologique, mais aussi au vu des nombreux acteurs présents dont les points d'intérêt peuvent être différents et même contradictoires: individus, communautés, villages, associations locales, différentes activités/professions : agriculteur, pêcheur, chasseur, cueilleur, etc., ONG nationales, ONG internationales, entreprises forestières industrielles, autorités locales, élus locaux, Etat, organismes de recherche, conservateurs d'aires protégées, etc.

Chaque acteur possède sa propre logique sur le territoire forestier. Par exemple les territoires de chasse traditionnels, les territoires de cueillette, n'ont rien à voir avec les territoires des concessions forestières, ou les territoires des communes. L'approche globale, intégrée à toutes les échelles et réunissant tous les acteurs par la concertation est aujourd'hui présentée comme la seule démarche permettant d'aboutir à un aménagement équitable et par la suite durable des écosystèmes forestiers tropicaux.

L'aménagement forestier des concessions forestières: un outil en pleine extension

Dans les pays du Bassin du Congo, on assiste à la mise en place depuis la fin des années 90 d'une dynamique généralisée d'aménagement durable au niveau de quasiment toutes les grandes concessions industrielles (plus de 100.000 hectares), grâce aux efforts concertés des Etats, du secteur privé, de la recherche et des bailleurs de fonds dont principalement la France.

Si certains pays démarrent à peine, comme la RDC, d'autres connaissent des progrès très rapides. En RCA, les concessions ayant signé un engagement d'aménagement avec l'Etat sont passées de 200.000 ha en 2002 à 2,8 millions d'hectares en 2004 notamment grâce au soutien d'un projet co-financé par l'Agence Française de Développement et la RCA.

Aucune solution n'est encore mise en œuvre pour les petites et moyennes concessions, qui peuvent néanmoins représenter jusqu'à 50% des forêts concédées (Gabon), et dont le mode d'exploitation n'est pas durable pour la majorité d'entre elles.

Le volet environnemental des aménagements forestiers

Grâce à ces plans d'aménagement, la gestion écologique des forêts du bassin du Congo dépasse les seules aires protégées et concerne également les zones d'exploitation forestière. Le plan d'aménagement permet en effet :

- D'inventorier de façon systématique et scientifique tout le massif forestier, y compris la biodiversité végétale et animale,
- De maîtriser les dégâts causés à la forêt par l'introduction de techniques à faible impact,
- D'assurer une meilleure reconstitution de la ressource prélevée, par un contrôle des diamètres de prélèvement, par la prévision des espèces et des volumes à exploiter et par un système de rotation des parcelles d'exploitation,
- De mettre en place des mesures de protection de la biodiversité dans la concession : mise en conservation des zones les plus fragiles, mesures de lutte contre la chasse illégale, techniques à faible impact sur la biodiversité,
- De préparer les dossiers de certification environnementale exigés par certains marchés, dont européen et bientôt français.

En conséquence, les concessions d'exploitation forestière, avec leurs plans d'aménagement, deviennent des acteurs majeurs de la protection de l'environnement dans le bassin du Congo notamment :

- Par leurs superficies : les concessions forestières représentent 40% à 60% du territoire des pays d'Afrique Centrale, alors que les aires protégées représentent rarement plus de 10 à 15% du territoire.
- Par le maintien d'une part importante de la biodiversité en place.
- Par le maintien du couvert forestier (contre le défrichement sur brulis ou agro-industriel).
- Par le maintien du rôle social de la forêt (forêts sacrées, etc.).
- Par le maintien de l'habitat pour la faune.
- Par la stabilisation des bassins versants et des régimes hydriques des cours d'eau.

NOTE D'INFORMATION SUR L'APPUI DE LA FAO AU PLAN DE CONVERGENCE DE LA COMIFAC

Jean Prosper Koyo

1. Contexte

L'assistance de la FAO aux pays riverains du Bassin du Congo est ancienne, notamment en ce qui concerne les inventaires forestiers et la formation. Elle s'est ensuite étendue au niveau régional et diversifiée dans d'autres domaines tels que les études prospectives, l'agroforesterie, la promotion du dialogue forestier régional etc.... Grâce à l'avènement de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et de son Plan de convergence, l'appui de la FAO se situe désormais à la fois au niveau national et régional. Dans le but de mieux répondre aux attentes des pays du Bassin du Congo, le Département des forêts de la FAO a élaboré une stratégie de son assistance actuelle et future en se basant sur le Plan de convergence, tout en prenant soin de créer les conditions de synergie et de complémentarité avec les autres partenaires et donateurs intéressés les problèmes forestiers du Bassin du Congo.

Depuis le lancement du Processus de Yaoundé, suite au Premier Sommet des Chefs d'Etat des pays d'Afrique centrale, tenu à Yaoundé en mars 1999, la FAO s'est investie tant dans les activités normatives que de projets de terrain. La présente note fait le point des actions passées, en cours et futures de la FAO dans le cadre de la stratégie susmentionnée.

2. Programmes normatifs majeurs réalisés depuis 1999

- L'Etude prospective du secteur forestier (FOSA), réalisée sur financement de la Commission Européenne, en collaboration avec la Banque Africaine de Développement. Cette étude a analysé les tendances et perspectives du secteur forestier à l'horizon 2020, et proposé des scénarios pour son développement ;

- Dans le cadre du Processus de Yaoundé et de l'avènement de la COMIFAC cet appui se situe désormais à la fois au niveau national et régional. C'est ainsi que le Département des forêts de la FAO a élaboré une stratégie de son assistance actuelle et future en se basant sur le plan de convergence de la COMIFAC et en prenant soin de créer les conditions de synergie et de complémentarité avec les autres agences et donateurs intéressés les problèmes forestiers du Bassin du Congo. Cette stratégie comporte les quatre axes prioritaires suivants : i) : La mise au point, le développement et la mise en œuvre des techniques de gestion, d'exploitation des forêts et de transformation du bois dans le cadre de l'aménagement durable ; ii) L'appui à la mise en place et au fonctionnement d'un système d'information sur les ressources forestières au niveau sous-régional destiné à créer et gérer les bases de données sissues d'informations sur les ressources forestières collectées dans chaque pays, selon un réseau à concevoir et développer progressivement ; iii) Le soutien au renforcement et à l'amélioration des capacités de gestion et d'utilisation durable des ressources forestières pour tous les acteurs du développement forestier dans le Bassin du Congo ; iv) Le soutien au renforcement des cadres institutionnels, politiques et légaux en vue d'une meilleure gestion des ressources et de la distribution équitable des revenus qui en découlent.

- Le Code régional d'exploitation forestière à impact réduit, à l'élaboration duquel plusieurs partenaires comme l'OAB, l'ADIE, l'UICN, le WWF, et l'IFIA ont contribué. Ce code régional s'inscrit dans la démarche du développement durable et de la promotion de pratiques d'exploitation améliorées du bois d'œuvre en forêt tropicale ;

- L'Etude des pratiques d'aménagement forestier et la recherche d'excellence en matière d'aménagement durable des forêts. Cet exercice a respectivement permis d'analyser les expériences et modèles d'aménagements forestiers en Afrique centrale, et d'initier un travail d'identification et de documentation d'exemples d'aménagements forestiers réussis au niveau des pays de la sous-région. Plusieurs partenaires : Administrations publiques, ONGs, Sociétés d'exploitation forestière, experts privés, ont participé à cet exercice.

3. Projets de terrain réalisés ou en cours de réalisation

Titre des projets	Bailleurs	Budget USD (\$)	Nature de l'appui	Niveau de réali.
1. PCT/RAF/2919 : Appui institutionnel à la COMIFAC	FAO	400.000	Régional couvrant tous les pays de la COMIFAC	Achevé 10/2005
2. PCT/CMR/2908 (A) «Gestion participative et conservation de la diversité biologique des mangroves au Cameroun	FAO	343.947	Seul Cameroun est couvert	Achèvement en cours
3. TCP/BDI/2902 Appui à la promotion des plantations périurbaines et agroforestières pour la production de bois de feu et de service	FAO	234.239	Seul Burundi couvert	Achevé en 2005
4. TCP/CAF/3003 Appui à la formulation d'une stratégie nationale et d'un programme de foresterie urbaine et péri-urbaine à Bangui	FAO	233.000	Seul la RCA est couverte	En cours de démarrage
5. Projet régional d'appui à la mise en œuvre du plan de convergence COMIFAC (FNPP 2 ^{ème} phase)	Pays-Bas et FAO	450.000	Projet régional couvrant 7 pays de la COMIFAC	En cours
6. Projet FNPP 2 ^{ème} phase en RDC	Pays-Bas et FAO	450.000	Seule la RDC est couverte	En cours
7. GCP/DRC/033/BEL Foresterie Communautaire	Belgique et FAO	1.200.000	Seule la RDC est couverte	En cours
8. Projet regional UNO/RAF/381/FIP " Initiative centrafricaine des forêts du patrimoine mondial	FNUPI, UNESCO, FAO et Coop. française	6.600.000	Cameroun, Congo, Gabon et RCA sont couverts	En cours
10. Appui au prgramme forestier national au du Congo-Brazzaville	Mécanisme et FAO	300.000	Seul Congo est couvert	En cours
11. GCP/RAF/398/GER - Enhancing Food Security through Non-Wood Forest Products in Central Africa	GTZ et FAO	913.703	Tous le spays de la COMIFAC sont couverts	En cours
11. Appui au programme forestier national du Rwanda	Mécanisme et FAO	300.000		
11. Appui au programme forestier national de la RDC	Mécanisme et FAO	300.000	Seul la RDC est couverte	En cours
Total des fonds engages ou en cours d'engagement		11.724.889		

4. Projets et engagements futurs ou en perspectives

Plusieurs engagements et perspectives de projets sont envisagés dans le cadre du biennium 2006-2007. Il s'agit en particulier de ceux contenus dans le tableau ci-après

Titre des projets	Bailleurs	Budget USD (\$)	Nature de l'appui
1. Ouverture d'un Bureau sous-régional de la FAO en Afrique centrale au cours du biennium 2006-2007	FAO	Non encore chiffré	Couverture de toute la sous région du Bassin du Congo en matière de foresterie, agriculture, pêche grâce à des programmes intégrés etc.
2. Participation des autres pays de la COMIFAC au Mécanisme (appui aux programmes forestiers nationaux)	Mécanisme et FAO	Environ 2.000.000	8 pays de la COMIFAC sont concernés
3. Projet d'aménagement forestier et gestion de terroirs : développement d'un programme et de politique d'aménagement autour de N'Djamena.	Union Européenne et FAO	1.942.474	Seul le Tchad est concerné
4. Idée de projet de réhabilitation de l'environnement à la frontière du Tchad avec le Soudan (Darfour)	Union Européenne et FAO	Non évalué	Seul le Tchad est concerné
4. Idée de projet PCT avec OCFSA	FAO	250.000	Projet régional sur la conservation et la gestion de la ressource faunique en Afrique centrale
5. Idée de projet sur l'état des aires protégées en Afrique centrale	FAO, IUCN, RAPAC et UNESCO	Non encore évalué	Projet régional
6. Idée de projet sur la gestion et l'aménagement intégré et durable du massif du Mayombe	FAO, GEF,	Non encore évalué	Projet devant couvrir les deux Congo, le Cabinda et le Gabon
7. Eude régionale sur la foresterie urbaine et péri urbaine	FAO, CEFDHAC	Non encore évalué	Projet régional devant couvrir tous les pays de la COMIFAC

CONTRIBUTION DE LA FRANCE AU PLAN DE CONVERGENCE DE LA COMIFAC POUR LA PERIODE 2006-2008

Les objectifs de la coopération française

Les objectifs de la France dans le secteur Forêt – Environnement dans le Bassin du Congo sont :

- l'augmentation du revenu des Etats par l'amélioration du système d'octroi de concessions forestières et la révision des législations sur la forêt dans les différents pays de la région
- l'amélioration du niveau de vie des populations locales par le soutien à la filière « bois » dans son ensemble et par une meilleure implication des populations dans les processus de décision au plan local (concession forestière, périphérie des aires protégées...).
- la protection de la biodiversité dans les aires protégées, mais surtout en dehors de ces aires au niveau des concessions par le soutien au processus d'aménagement forestier et de gestion locale contractuelle de ces ressources.

Les engagements stratégiques de la France vis-à-vis des forêts du Bassin du Congo

La France est facilitatrice du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) depuis le sommet des Chefs d'Etat de Brazzaville en Février 2005. A la suite d'une concertation étroite, les termes de référence de la Facilitation Française ont été adoptés par l'ensemble des membres du partenariat. Ils se déclinent selon six priorités :

1. Coordination et concertation des partenaires ;
2. Promotion de mécanismes de financement innovants : mise en place d'un groupe de travail ;
3. Formation et renforcement des capacités ;
4. Appui au Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (SE COMIFAC) ;
5. Amélioration de la Gouvernance : processus AFLEG/FLEGT, certification...
6. Promotion du PFBC.

Pour la France, il est nécessaire que l'appui de la communauté internationale à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo s'inscrive dans le cadre défini par les Etats de la sous-région, à savoir le plan de convergence de la COMIFAC. C'est pourquoi elle a comme priorité l'appui au SE COMIFAC et qu'elle s'attache à décliner ses actions selon les axes stratégiques du plan de convergence.

Les moyens humains, techniques et financiers de la coopération française

Les ressources humaines et l'assistance technique : Pour atteindre ses objectifs, la France s'appuie sur un réseau d'experts placés sur le terrain, dans les pays et dans les institutions régionales du Bassin du Congo. Cette équipe d'une quinzaine d'assistants techniques est coordonnée par le conseiller régional Forêt – Environnement basé à Libreville. Elle travaille en concertation avec les partenaires locaux et les autres bailleurs de fonds à la définition des stratégies, la mise en œuvre des actions et le suivi des réalisations dans le cadre du plan de convergence de la COMIFAC.

Les moyens financiers : La France intervient à travers l'ensemble de ses institutions de coopération. **Le Ministère des Affaires Etrangères** soutient les activités de facilitation du PFBC (Groupe de travail financement, processus FLEGT...) et le SE COMIFAC à hauteur de 3,2 M€ Elle intervient également dans le domaine de la formation dans la cadre du projet FORINFO (1,5 M€). **L'Agence Française de Développement** mène des projets d'aménagement forestier (9,8 M€) et de gestion des aires protégées et de leur périphérie (capitalisation du fonds fiduciaire du

Trinational de la Sangha et appui aux parcs nationaux du Gabon pour 11,8 M€). Enfin, le **Fonds Français pour l'Environnement Mondial** intervient à l'échelle régionale à travers les projets « CAWFHI » (2,5 M€) sur les grands parcs nationaux du Bassin, « Petites Initiatives » (200k€) sur le renforcement des capacités des acteurs locaux et « Mécanisme de Développement Propre » (800k€) sur la séquestration de carbone. Le FFEM appuie également des actions du plan de convergence au niveau national avec le projet Lomako en RDC (800 k€), le projet PARPAF en RCA (5M€) consacré à l'aménagement forestier ou encore le projet viande de brousse en RCA (1M€).

Enfin, la **France s'attache à promouvoir de nouveaux mécanismes de financement**. Ainsi le Contrat Désendettement – Développement signé avec le Cameroun prévoit l'affectation de 20 M€ sur cinq ans pour financer le Programme Sectoriel Forêt Environnement. De même, la France apporte des contributions à des fonds fiduciaires : Tri National de la Sangha (3 M€ par l'AFD), fonds Banque Mondiale pour l'amélioration de la gouvernance du secteur forêt en RDC (200 k€ par le MAE). Enfin, elle contribue activement à la réflexion sur ces mécanismes à travers le groupe de travail financement durable du PFBC qu'elle a mis en place. Dans ce cadre, la France appuie les pays du bassin du Congo dans les négociations sur la seconde phase du protocole de Kyoto, concernant notamment la prise en compte de la « déforestation évitée ».

Au total, la France mobilise plus de 80M€ pour la mise en œuvre du plan de convergence.

Contribution française au plan de convergence de la COMIFAC 2006-2008 en Euros	
Axe 1 : Harmonisation des politiques	5 580 000
Axe 2 : Connaissance de la ressource	4 380 000
Axe 3 : Aménagement des écosystèmes, reboisement	13 480 000
Axe 4 : Conservation des ressources biologiques	18 080 000
Axe 5 : Valorisation durable des ressources forestières	6 180 000
Axe 6 : Activités alternatives, réduction de la pauvreté	4 780 000
Axe 7 : Capacité, formation, information, participation	5 330 000
Axe 8 : Recherche - Développement	5 930 000
Axe 9 : Développement de mécanismes financiers	5 980 000
Axe 10 : Coopération et partenariat	5 100 000
TOTAL	82 601 000

Biodiversity and conservation in the Congo Basin Forest **Biodiversité et conservation dans les Forêts du Bassin du Congo**

The Congo Basin Forest is the world's second-largest dense humid tropical forest after the Amazon. It extends from the coast of the Atlantic Ocean in the west to the mountains of the Albertine Rift in the east. It encompasses an area of approximately 2 million square kilometers covering 6 countries—Cameroon, Central African Republic, the Democratic Republic of the Congo, Equatorial Guinea, Gabon, and the Republic of the Congo. The Congo Basin Forest can be divided into 6 rather distinct ecological regions, so called ecoregions.

Les Forêts du Bassin du Congo constituent la deuxième étendue de forêt humide la plus vaste au monde après le Bassin de l'Amazonie. Elles s'étendent des côtes de l'Océan Atlantique à l'ouest, jusqu'aux montagnes de l'Albertine Rift à l'est, sur environ 2 million de km². Elles couvrent six pays - le Cameroun, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la Guinée Equatoriale, le Gabon et la République du Congo - et peuvent être divisées en six régions écologiques assez distinctes, appelées écorégions.

The biodiversity of the Congo Basin Forest is of global significance because of both the sheer number of species found in the region, known as *species richness*, and the number of plant and animal species that exist nowhere else on the planet, known as *endemism*.

La biodiversité des Forêts du Bassin du Congo est d'importance planétaire non seulement en raison du nombre d'espèces présentes dans la région, la *richesse en espèces*, que du nombre d'espèces de plantes et d'animaux qui n'existent nulle part ailleurs sur la planète, l'*endémisme*.

The Congo Basin Forest still boasts large interconnected tracts of tropical rain forest with important populations of large mammals: some of the last remaining intact wilderness areas on this planet. The forest harbors the most diverse assemblage of plants and animals in Africa including over 400 mammal species, more than 1,000 bird species, and likely over 10,000 plant species of which some 3,000 are endemic. Only in this region do gorillas, forest buffalo, bongo, and okapi occur in large numbers across large areas of forest.

Les Forêts du Bassin du Congo comprennent encore de vastes étendues interconnectées de forêts humides tropicales avec d'importantes populations de grands mammifères : certaines d'entre elles constituent les dernières zones sauvages intactes sur la planète. Ces forêts abritent les ensembles les plus divers de plantes et d'animaux en Afrique, y compris plus de 400 espèces de mammifères, plus de 1.000 espèces d'oiseaux et vraisemblablement plus de 10.000 espèces de plantes dont 3.000 environ sont endémiques. Il n'y a que dans cette région que les gorilles, buffles de forêts, bongo et okapi se trouvent en grand nombre sur de vastes étendues de forêt.

Humans may have originated in Central Africa, which is home to our three closest relatives—gorillas, chimpanzees, and bonobos. The forest also hosts forest elephants, large ecosystem “engineers” that continuously transform the landscape to maintain the ecological functioning of natural systems. By virtue of its sheer size, the Congo Basin Forest serves as a vast carbon sink of global importance for the regulation of the greenhouse gas, carbon dioxide. The forest also regulates regional and local weather patterns, and ensures the cycling of water critical for a large area of Africa. It provides a critically important resource base for the livelihoods and well-being of tens of millions of people both in Africa and beyond.

Il est possible que l'Homme soit originaire d'Afrique Centrale, qui abrite trois de ses plus proches parents – les gorilles, les chimpanzés et les bonobos. On y trouve également des éléphants de forêt, grands

“ingénieurs” des écosystèmes transformant continuellement le paysage pour maintenir les fonctions écologiques des systèmes naturels. En raison de leur taille, les Forêts du Bassin du Congo servent également de vastes puits de carbone d’une importance planétaire pour la régulation du gaz à effet de serre, le dioxyde de carbone. Elles influencent également les caractéristiques climatiques régionales et locales et assurent une alimentation en eau essentielle pour une vaste zone d’Afrique. Elles fournissent des ressources de base d’une importance critique pour la subsistance et le bien-être de dizaines de millions de personnes en Afrique et au-delà.

Following an unprecedented commitment made to conservation by the Heads of State of all the countries of the region at the Yaounde Summit in 1999, the Conference of Ministers in Charge of Forest in Central Africa (COMIFAC) endorsed and refined the concepts that global- and continental-scale priority setting and landscape-scale implementation offer the greatest chance of conservation success. In 2000, a WWF-sponsored priority-setting workshop in Libreville involving more than 150 national and international specialists concluded that not everywhere in Central Africa could be, or should be, a priority target for conservation. Poaching, urbanization, natural habitat loss, and degradation had left large areas with dysfunctional natural systems, bereft of wildlife and with low biodiversity. Based on goals of representation, population viability, sustainability of ecological processes, and ecosystem integrity and resilience, a suite of large tracts of relatively intact wilderness and other areas of unique ecological importance were identified. These areas, covering about 685,500 km², or about 36 percent of the Congo Basin Forest, capture the majority of essential terrestrial and aquatic biodiversity and ecosystem functions of the Congo Basin Forest and also provided a framework for management planning and implementation. These areas, embedded in a matrix of variable human use and frequently crossing political boundaries, form the landscape network of Congo Basin Forest Partnership.

A la suite d’un engagement sans précédent en faveur de la conservation par les Chefs d’Etat de tous les pays de la région au Sommet de Yaoundé en 1999, la Conférence des Ministres en Charge des Forêts (COMIFAC) a validé et raffiné les concepts selon lesquels la définition de priorités à l’échelle planétaire et continentale et la mise en oeuvre à l’échelle des unités écologiques offrent les plus grandes opportunités de succès pour la conservation. En 2000, un atelier organisé à l’initiative de WWF à Libreville, et impliquant plus de 150 spécialistes nationaux et internationaux, a conclu que toutes les zones d’Afrique Centrale ne pouvaient pas, ou ne devaient pas, constituer des priorités pour la conservation. Le braconnage, l’urbanisation, la perte d’habitat naturel, et la dégradation ont conduit à la présence de vastes zones où les systèmes naturels sont dysfonctionnels, privés de faune et d’un faible niveau de biodiversité. Sur la base des objectifs de représentation, de viabilité des populations, de pérennité des processus écologiques, ainsi que d’intégrité et de résilience des écosystèmes, un ensemble de vastes zones relativement intactes et d’autres zones d’une importance écologique unique ont été identifiées. Ces zones couvrent environ 685.500 km², c’est-à-dire environ 36 pour cent des Forêts du Bassin du Congo, et comprennent la majeure partie de la biodiversité terrestre et aquatique ainsi que des fonctions écologiques essentielles de ces Forêts. Elles constituent également un cadre pour la planification de la gestion et la mise en oeuvre. Ces zones, comprises dans une matrice d’utilisations humaines variables et dépassant souvent les frontières politiques, constituent le réseau des unités écologiques sur lesquelles se focalise le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.



Conservation International et le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

CONSERVATION
INTERNATIONAL

Lors du Sommet de Johannesburg en 2001, CI fut l'un des fondateurs du PFBC. La création du programme Afrique Centrale de CI est le résultat direct de cet engagement envers la protection des forêts du Bassin du Congo. Depuis 2003, CI travaille dans 3 des landscapes prioritaires : Maiko Tayna Kahuzi Biega et Maringa Loporì Wamba en République Démocratique du Congo et Monte Alen/Monts de Cristal, landscape transfrontalier entre le Gabon et la Guinée Equatoriale. La stratégie de CI consiste à soutenir techniquement et financièrement différents acteurs spécialisés afin d'organiser des réseaux de partenaires locaux et internationaux particulièrement efficaces. Lors de ces trois dernières années, CI a réussi à mobiliser plus de 20 organisations à travers la sous région et plus de 9 millions de dollars, dont presque 6 millions de dollars reçus de USAID et 3 millions de dollars mobilisés par CI et ses partenaires. CI entend poursuivre et développer ses activités en application du Plan de Convergence durant les 5 prochaines années. Pour cela, CI pense pouvoir mobiliser jusqu'à 25,3 millions de dollars pour la mise en œuvre des projets et compte également soutenir le développement de mécanismes de financement durables dont le montant total pourrait atteindre 21 millions de dollars. Les principales activités de CI passées et à venir sont déclinées ci-dessous selon les axes du Plan de Convergence.

Harmonisation des politiques forestières et fiscales

En Guinée Equatoriale, le gouvernement a accepté de mettre en œuvre un ambitieux programme de collaboration avec CI qui comprend une analyse des politiques forestières afin de les rendre conformes aux standards internationaux.

Connaissance de la ressource

CI est conscient que la clef pour établir des plans de zonages et de gestion réalistes et efficaces est une connaissance précise des ressources de biodiversité à protéger. C'est pourquoi, depuis déjà trois ans, des équipes scientifiques travaillent dans les trois landscapes afin d'approfondir les connaissances sur les ressources naturelles de la sous région. Récemment, en Guinée Equatoriale, les partenaires de CI (INDEFOR, Smithsonian Institution et Missouri Botanical Garden) ont organisé une expédition visant à mieux connaître la biodiversité du Sud du Parc de Monte Alen et Imperial College a mené une vaste étude sur la viande de brousse. En RDC, les partenaires de CI (Vie Sauvage, Bonobo Conservation Initiative, Dian Fossey Gorilla Fund Initiative) continuent à étudier les espèces emblématiques comme les bonobos, les gorilles et les okapis. Durant les 5 prochaines années, CI va également soutenir le développement d'au moins 5 stations de recherche mettant en œuvre des protocoles communs au travers des 3 landscapes afin de faciliter l'analyse, la diffusion et la capitalisation des données au sein de la sous région et leur intégration dans des réseaux internationaux.

Aménagement des écosystèmes et reboisement forestier

En Guinée Equatoriale, le gouvernement voudrait mettre en place d'un projet de reforestation et de séquestration de carbone dans la province de Kie Ntem permettant de restaurer les écosystèmes. CI a accepté d'appuyer techniquement ce projet et de participer à la recherche de fonds pour le mettre en œuvre.

Conservation de la diversité biologique

CI travaille avec les populations et les gouvernements locaux pour appuyer le développement de réseaux cohérents d'aires protégées ayant différents niveaux de protection. Cela comprend aussi bien l'amélioration des capacités locales de gestion des aires protégées que la création de nouvelles aires protégées venant compléter les réseaux existants. Ainsi, CI et son partenaire Dian Fossey Gorilla Fund ont participé à la création de plusieurs Réserves Communautaires en RDC comme les réserves naturelles de

Tayna (90.000 ha) et de Kisimba-Ikobo (137.000 ha) et travaille actuellement au développement de 2 autres réserves couvrant 750.000 ha. En RDC également, Bonobo Conservation Initiative et CI, travaillent actuellement avec un grand propriétaire terrien à la transformation de 1,2 millions d'ha de concessions forestières en concession de conservation. Durant les 5 années à venir, CI va aider ses partenaires locaux à améliorer la gestion (i) du réseau national d'aires protégées en Guinée Equatoriale et (ii) des Parcs Nationaux de Maiko et de Kahuzi Biega en RDC. CI va également soutenir les efforts des communautés locales afin de les aider à établir au moins 7 nouvelles réserves communautaires en RDC. Enfin, en Guinée Equatoriale, CI va appuyer l'initiative du Président Obiang de créer une Forêt Nationale de 500.000 ha, ce qui double la surface d'aires protégées du pays.

Valorisation durable des ressources forestières

CI a permis la réalisation de plusieurs études socio économiques afin d'évaluer et d'optimiser l'utilisation communautaire des ressources forestières. Dans les 5 prochaines années, CI compte également poursuivre l'évaluation des services environnementaux des forêts de la sous région afin de démontrer la contribution des écosystèmes naturels à l'économie régionale.

Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté

CI est convaincu que les autorités et les populations locales sont au cœur des modèles alliant développement humain et conservation. Au sein de ses programmes de conservation, CI donne une place importante aux initiatives locales concernant la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire. Ainsi, CI et ses partenaires ont ouvert un hôpital et plusieurs cliniques ainsi qu'une école et un lycée technique. CI a également été à l'origine de programmes de micro crédits pour le développement d'activités alternatives. Enfin, grâce à son partenaire SECID en RDC, CI participe à la diffusion des variétés de manioc plus résistantes et performantes. Durant les 5 prochaines années, CI continuera à soutenir les initiatives locales visant à promouvoir les droits et le développement des populations locales

Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation

Durant ces trois dernières années, afin de faciliter l'émergence d'une nouvelle génération de professionnels de la conservation, CI et ses partenaires ont développé 3 nouveaux centres de formation : en RDC, l'Université pour la Conservation de la Nature et le Développement de Kasuo et l'Institut Supérieur de développement rural de Djolu et en Guinée Equatoriale le département universitaire d'études environnementales au sein de l'Université Nationale de Guinée Equatoriale. Actuellement, plus de 300 étudiants suivent des programmes de gestion des ressources naturelles et de développement local au sein de ces différentes structures. D'autres formations notamment de chercheurs et d'écogardes ont été menées. CI et ses partenaires vont poursuivre leurs activités de formation professionnelle afin de permettre aux pays de disposer localement de compétences de haut niveau.

Recherche –Développement

CI et ses partenaires soutiennent de nombreux chercheurs travaillant sur des sujets allant de l'évaluation des ressources à la réflexion en matière de stratégie de conservation. CI s'est engagé à promouvoir l'émergence d'une véritable communauté scientifique reconnue internationalement au sein de la COMIFAC par le biais de formations et de partenariats internationaux.

Développement des mécanismes de financement

CI s'investit à différents niveaux afin de trouver des solutions de financement durables de la conservation. En partenariat avec WWF et le PNUD, CI participe à la réflexion autour du développement de mécanismes de financement durables régionaux pouvant permettre à la COMIFAC de financer ses activités à l'avenir. Au niveau local, CI développe actuellement avec ses partenaires 2 trust fonds en RDC, un pour le landscape Maiko Tayna Kahuzi Biega Landscape et un pour la Forêt de la Paix des Bonobos dans le landscape Maringa Wamba Loporì Landscape. En Guinée Equatoriale, le Président Obiang s'est engagé à créer un trust fund de 15 millions de dollars afin de garantir le fonctionnement du système d'aires protégées du pays. CI a accepté d'assurer un soutien technique à cette importante initiative.

Coopération et partenariat

La stratégie de CI repose essentiellement sur la mise en place de partenariats durables avec des organisations locales et internationales disposant de compétences spécifiques. CI dispose actuellement de plus de 20 accords de partenariats créant un réseau diversifié visant la promotion de la conservation et le développement des capacités locales.

Contact : Juan Carlos Bonilla jbonilla@conservation.org
Mathilde Iweins miweins@conservation.org
Tel : 001 202 912 1761 <http://www.conservation.org>

FLEGT - FOREST LAW ENFORCEMENT, GOVERNANCE AND TRADE APPLICATION DES REGLEMENTATIONS FORESTIERES, GOUVERNANCE ET ECHANGES COMMERCIAUX

Qu'est-ce que FLEGT

1. – Pourquoi avons-nous besoin de FLEGT ?

FLEGT est l'acronyme anglais pour **Application des réglementation forestières, gouvernance et échanges commerciaux** –la réponse de l'Union européenne face au problème international de l'exploitation illégale des forêts et du commerce qui en est issu.

L'exploitation forestière illégale et le commerce qui en est issu sont responsables de dommages écologiques importants dans les pays en voie de développement et appauvrissent les communautés rurales qui dépendent des forêts pour leur survie. Ils coûtent également aux gouvernements de ces pays approximativement 10 à 15 milliards d'euros par an en pertes de revenus.

Le plan d'action FLEGT propose des mesures visant à accroître la capacité des pays en voie de développement à contrôler l'exploitation illégale des forêts et à réduire le commerce du bois illégal entre ces pays et l'U.E.

2. - Les origines de FLEGT

L'exploitation illégale des forêts fut abordée pour la première fois en tant que fléau international dans « Le programme d'action concernant les forêts » des ministres des affaires étrangères du G8 en 1998. En avril 2002, la Commission Européenne a tenu un colloque international sur la façon dont l'UE pourrait lutter contre l'exploitation illégale des forêts. Au Sommet Mondial sur le développement durable (SMDD) de 2002 à Johannesburg, la Commission européenne s'est fermement engagée à lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce qui y est associé. Afin de renforcer cet engagement, le plan d'action FLEGT fut adopté en mai 2003.

3. – Le plan d'action

Le plan d'action expose les mesures visant à lutter contre l'exploitation illégale des forêts. Elles comprennent :

- le soutien pour une meilleure gouvernance et une plus grande aptitude à lutter contre le fléau dans les pays producteurs de bois ;
- la mise en œuvre d'accord de partenariats volontaires avec les pays producteurs de bois afin d'empêcher l'entrée de bois illégal dans le marché de l'UE ;
- des efforts afin de réduire la consommation au sein de l'UE de bois illégal et de décourager les investissements des institutions de l'UE qui pourraient favoriser l'exploitation illégale des forêts.

3.1 – Meilleure gouvernance

L'exploitation illégale des forêts est surtout pratiquée dans les pays en voie de développement. La coopération entre ces pays et les Etats membres de l'UE peut par conséquent jouer un rôle important dans la lutte contre ce problème. Le soutien se concentrera plus spécifiquement sur :

- la mise en œuvre de systèmes de vérification fiables afin de faire la distinction entre bois illégal et bois légal ;
- l'encouragement de la transparence grâce à l'apport d'informations exactes sur la propriété foncière, les conditions et la législation ;

- le développement de la capacité des agences gouvernementales et autres institutions à faire appliquer la législation actuelle, mettre en œuvre les réformes sur la gouvernance et faire face aux problèmes complexes concernant l'exploitation illégale des forêts ;
- le renforcement du contrôle grâce à une plus grande coordination entre les inspecteurs forestiers, la police, les douanes et la justice ;
- l'appui aux réformes en garantissant des incitations appropriées pour la gestion légale des forêts et des dissuasions pertinentes pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts.

Cette coopération devrait s'ajouter aux processus actuels, tels que les programmes forestiers nationaux qui s'occupent déjà de l'exploitation illégale des forêts et des problèmes qui en sont issus. L'engagement de la société civile est important pour encourager la transparence et garantir que l'exécution des programmes n'a pas d'effets nuisibles sur les communautés vulnérables.

3.2 – Accords de partenariat volontaires

Les accords de partenariats volontaires (APV) inscrits dans le plan d'action constituent des accords totalement volontaires et bilatéraux entre les pays producteurs (pays partenaires FLEGT) et l'UE. Les APV exposent les engagements et actions des deux parties dans la lutte contre l'exploitation illégale des forêts .

Il n'existe actuellement aucune méthode permettant aux douanes d'identifier le bois illégal et d'empêcher son entrée dans l'UE. Les APV fournissent une méthode d'identification du bois légalement produit et exporté vers l'UE grâce à des licences délivrées par les pays partenaires FLEGT. Cette méthode, soumise à une réglementation UE, permettrait ainsi aux douanes d'autoriser l'entrée dans l'UE de tout bois de pays partenaires vérifié comme légal, tout en excluant le bois non identifié (et possible illégal).

En premier, ce plan ne concernerait que le bois rond et les sciages bruts, étant donné les difficultés à déterminer avec certitude l'origine des produits bois transformés.

3.3 – Réduction de la demande et des investissements encourageant l'abattage illégal

Le plan d'action comprend également des mesures pour encourager l'utilisation du bois d'origine légale au sein de l'UE. Elles visent à :

- encourager les Etats membres à se référer à **la législation sur les marchés publics** de l'UE, récemment amendée ; celle-ci indique clairement les options disponibles pour favoriser l'utilisation de bois légal et renouvelable ;
- encourager **les initiatives dans le secteur privé** basées sur les principes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises ;
- encourager les banques et institutions financières à tenir compte des facteurs sociaux et environnementaux lors **d'évaluations diligentes** antérieures aux investissements forestiers.

4. – Options pour l'avenir

L'UE continuera le dialogue avec d'autres importants pays faisant le commerce du bois, afin d'envisager la mise en place d'un cadre plus large pour restreindre le commerce du bois illégal. La Commission européenne révisera également les mesures prises afin de favoriser les objectifs du plan d'action, entre autres la faisabilité de lois pour contrôler l'importation au sein de l'UE de bois illégalement produit.

L'OBSERVATOIRE DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE

Pourquoi un Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale?

Pour estimer les progrès dans l'achèvement des objectifs ultimes de la COMIFAC et du PFBC, à savoir l'utilisation durable et la conservation des écosystèmes forestiers au bénéfice de la réduction de la pauvreté, il s'avère nécessaire de s'armer d'une batterie d'indicateurs qui permettent d'évaluer l'efficacité des mesures prises aux niveaux local, national et régional. Le défi à relever est de pouvoir développer des indicateurs *pertinents* (qui traduisent réellement l'achèvement des objectifs), *réalistes* (mesurables sans déployer un effort excessif) et *fiables* dans le temps et dans l'espace. La durabilité de l'exploitation des écosystèmes forestiers sera ainsi évaluée dans ses dimensions multiples, à savoir la valorisation économique de ressources naturelles, la satisfaction de besoins sociaux pour les populations locales et la conservation d'un potentiel biologique. L'établissement de l'Etat Des Forêts doit ainsi être le point de départ d'un outil permanent de suivi des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, ce qui s'inscrit dans l'axe 2 du plan de convergence de la COMIFAC.

Activités de l'Observatoire

L'Observatoire cherche à fédérer des sources disparates d'informations pour offrir aux décideurs une vision transversale sur le secteur forestier en Afrique. Une première activité consiste à renforcer les capacités régionales de collecte et d'analyse des données pour établir un **Etat des Lieux pilote des forêts denses humides**, avec un accent particulier sur les dynamiques socio-économiques liées à l'utilisation des ressources forestières.

Le cœur de l'Observatoire est la mise en place de **systèmes de suivi** des différentes utilisations et menaces présentes en Afrique Centrale. Des estimations de **déforestation** seront produites sur base d'interprétations d'images satellitales. Les différents paramètres de l'**exploitation forestière** (y compris la légalité dans le contexte de FLEGT) seront approchés tantôt par des techniques spatiales (détection de l'exploitation hors des concessions), tantôt par des campagnes intensives de collecte sur le terrain (paramètres sociaux et économiques de l'exploitation et de la transformation). Le suivi des actions de **conservation de la biodiversité** comblera les mêmes outils de collecte pour étudier entre autres les menaces territoriales autour des aires protégées, l'évolution de la faune et de la pression de chasse.

De nombreuses actions de **formation** des techniciens à la production d'informations et de **sensibilisation** des décideurs à leur utilisation seront entreprises dans le cadre de l'Observatoire, ce qui doit mener à moyen terme à la réappropriation totale par la COMIFAC et les acteurs nationaux de cet outil.

Structure de l'Observatoire

L'Observatoire repose d'une part sur des projets existants dans ce domaine, et d'autre part sur un projet financé par l'Union Européenne, **FORAF**. FORAF est mis en œuvre par le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne. Une cellule régionale de 7 experts sera mise en place à Kinshasa dans le courant de 2006, avec de nombreux relais dans les pays de la région et un appui d'équipes du Nord. Les projets ou institutions existants comme Global Forest Watch (du World Resources Institute), OSFAC (financé par CARPE), le SYGIAP (universités belges et ICCN), le RAPAC ou FORAFRI se sont déclarés très enthousiastes pour intégrer tous les efforts dans un seul Observatoire, qui deviendra ainsi le tableau de bord permettant le suivi du plan de convergence de la COMIFAC et du PFBC.

FORCOMS

Forest Concession Monitoring System for Central Africa

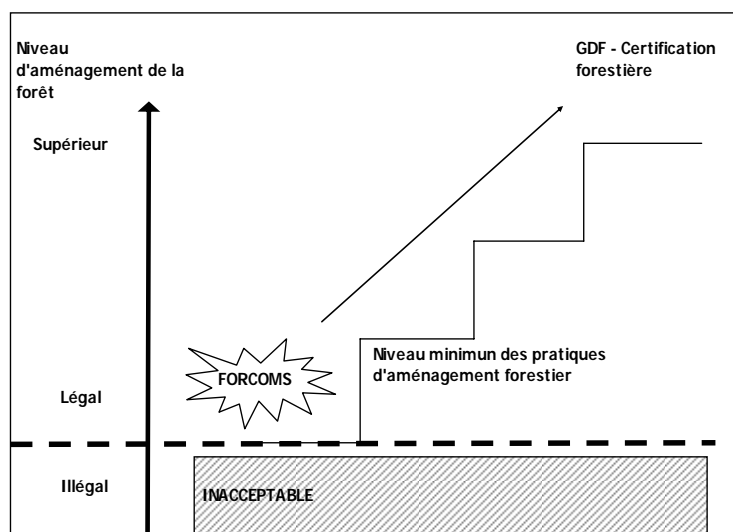
FORCOMS¹ est une initiative indépendante et volontaire mise en œuvre pour le suivi des concessions forestières en Afrique Centrale. Ce système est élaboré pour diffuser une information transparente et vérifiée concernant la conformité réglementaire des opérations dans les concessions forestières, et l'engagement de celles-ci dans la gestion durable. En offrant aux compagnies forestières progressistes la possibilité immédiate de démontrer et de faire valoir, principalement à l'attention des gouvernements et des marchés internationaux, la conformité légale et les progrès accomplis en matière de Gestion Durable des Forêts (GDF), le projet **FORCOMS** peut être considéré comme un mécanisme préparatoire au Processus FLEGT (UE) ainsi que, dans une certaine mesure, à d'autres initiatives comme la certification forestière.

Les éléments fondamentaux du système FORCOMS :

- **Un outil de communication** - le premier but de FORCOMS est de fournir, à travers différentes sources d'information (notamment un site web dédié), une information nécessaire et crédible – mais actuellement indisponible - à l'attention des marchés consommateurs de bois tropicaux et de la société civile.
- **Ciblé sur les concessions forestières d'Afrique Centrale** - FORCOMS concerne avant tout les compagnies forestières engagées activement dans un processus de production forestière et de gestion rationnelle de leurs concessions au Cameroun, Gabon, Congo, RCA et RDC.
- **Faisant appel à une démarche volontaire** - seules participeront au système FORCOMS et feront l'objet d'une diffusion de cette information les compagnies forestières qui de leur plein gré auront fait le choix d'y adhérer.
- **Basé sur le principe d'une démarche de «self reporting»** - l'information diffusée à travers FORCOMS est apportée directement, spontanément et régulièrement par les compagnies intéressées.
- **Complétée par une nécessaire vérification indépendante** - Afin d'assurer la crédibilité du système lui-même et de l'information diffusée, l'information est vérifiée périodiquement par une tierce partie indépendante ou déléguée à un prestataire spécialisé dans le domaine de la vérification et du contrôle.

- **Complémentaire aux autres initiatives actuellement en cours pour assurer et promouvoir la GDF** - il existe en effet un grand nombre d'initiatives, intervenant à différents niveaux et portant sur différents aspects de la gestion durable des forêts (par exemple l'initiative AFLEG, le Code de déontologie IFIA/CEFDHAC, les PCI OAB/OIBT, ainsi que différents systèmes de certification de type progressif...). C'est pourquoi FORCOMS est un processus dont la mise en œuvre se veut pragmatique et transparente, tout en recherchant avant tout les synergies en maximisant les complémentarités et en éliminant les risques de répétition et de confusion.
- **Elaboré à partir d'un cadre de référence incontestable et générique** - inspirée notamment des PC&I OAB/OIBT harmonisés, la méthodologie FORCOMS s'appuie sur le cadre réglementaire national des pays d'intervention pour vérifier la conformité légale des exploitants forestiers partenaires et de leurs activités en utilisant un ensemble d'indicateurs et de vérificateurs agréés à l'issue d'un processus de large concertation.
- **Géré comme un projet et piloté par un comité multi-partenaires** - la supervision générale du processus et sa validation seront assurées par un comité de pilotage composé de représentants des gouvernements, d'instituts de recherche, d'ONG et du secteur privé ; tandis que la gestion quotidienne du projet sera exécutée par un coordonnateur qui sera basé en Afrique Centrale.

Figure 1 : Le système FORCOMS : 'Stepwise Approach'



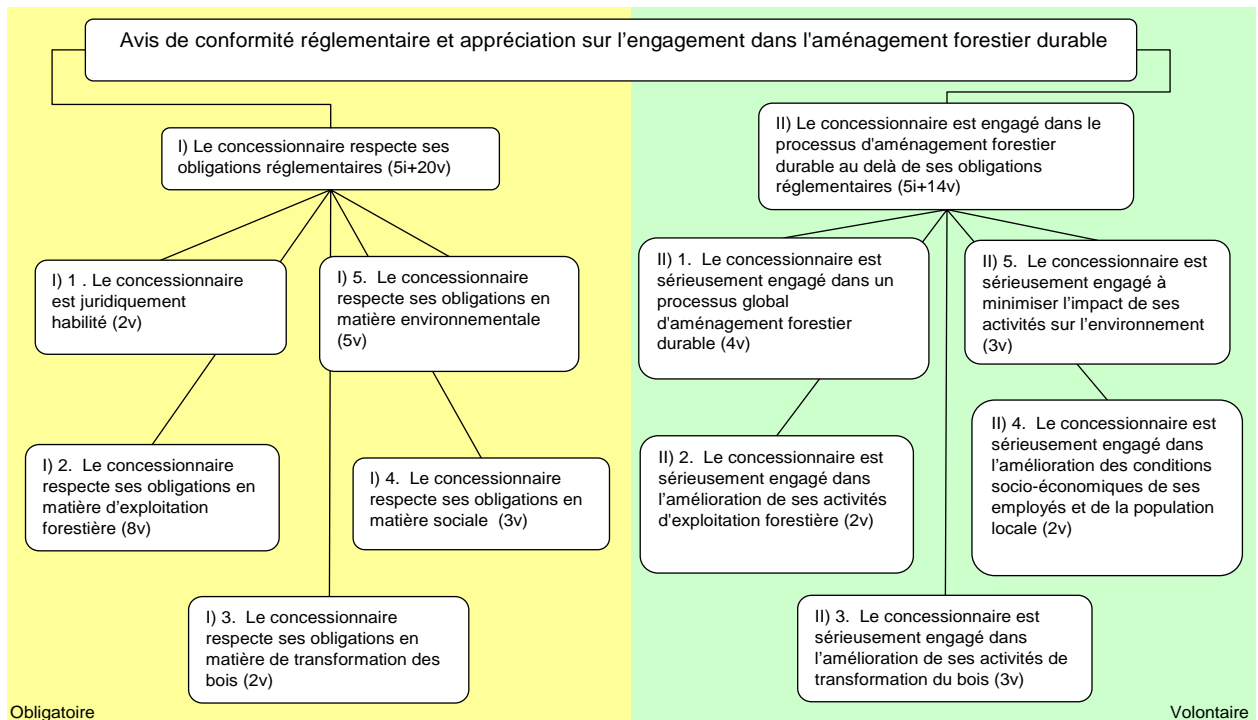
Ce que FORCOMS délivre :

Actuellement : Sous la forme d'un communiqué diffusé par l'intermédiaire de son site WEB, le projet FORCOMS publiera, pour chaque compagnie forestière adhérente à l'initiative, et pour chaque concession inspectée, le rapport d'audit de vérification associé à un **avis sur la conformité réglementaire et sur l'engagement de l'exploitant dans la GDF**. Le cas échéant, ce communiqué sera assorti d'un **plan d'action** sur lequel la compagnie forestière s'engagerait pour corriger, avec l'aide de partenaires spécialisés ou au moyen de processus complémentaires (VLT, OLB, COC...), les défaillances éventuellement constatées. En

¹ SYSTEME DE SUIVI VOLONTAIRE ET INDEPENDANT DES CONCESSIONS FORESTIERES EN AFRIQUE CENTRALE : un projet développé en commun par **WRI - Programme Global Forest Watch, IUCN et IFIA**.

ce qui concerne les audits de vérification délégués à des prestataires spécialisés et réalisés en conformité avec le référentiel FORCOMS, ils pourront quant à eux donner lieu à l'émission d'attestations reliées et délivrées à la seule et entière responsabilité de la firme accréditée. *Pour le futur* : Dans l'éventualité où le référentiel FORCOMS serait retenu comme outil de contrôle de la conformité réglementaire dans le cadre d'un processus APV/FLEGT(UE), il pourrait alors donner lieu à l'émission d'une attestation de légalité dans la forme et sous la responsabilité prévue cette fois par le règlement APV lui-même.

Figure 2 : Architecture des indicateurs FORCOMS



Ce que FORCOMS n'est pas :

- **FORCOMS n'est en aucun cas un nouveau schéma de certification** – C'est pour cette raison que FORCOMS ne délivrera pas de document pouvant prêter à confusion avec la certification. Dans une compréhension séquentielle de la certification progressive par étape, FORCOMS peut-être considéré comme un outil vérifiant l'accomplissement du premier niveau nécessaire (légalité) et acceptable (engagement dans la GDF) jugé indispensable pour l'obtention d'une certification forestière crédible. C'est dans ce sens que l'initiative FORCOMS doit être perçue comme étant un outil préparatoire au processus FLEGT et complémentaire à la certification forestière.
- **FORCOMS n'est pas un nouveau mécanisme de contrôle des opérations forestières** – En effet l'accomplissement de cette mission relève de la fonction régalienne des administrations nationales. FORCOMS ne veut en aucun cas se substituer ou reproduire cette fonction de contrôle, mais souhaite plutôt contribuer à renforcer la diffusion permanente d'un certain nombre d'informations pertinentes nécessaires au marché international des bois tropicaux et réclamées par la

société civile. En les aidant par ce moyen à se situer concrètement dans la dynamique de préparation des autres initiatives novatrices comme les APV de la stratégie FLEGT, le projet FORCOMS peut au contraire renforcer la crédibilité des appareils réglementaires des pays producteurs sur la scène internationale.

- **FORCOMS n'est pas un système en contradiction avec les systèmes de PCI nationaux** – Au contraire, c'est à travers la mise en commun d'une dizaine de contributions originales et de propositions relatives à la définition d'un ensemble pragmatique d'indicateurs et de vérificateurs de la conformité réglementaire et du niveau d'engagement dans la gestion durable que la méthodologie FORCOMS a été élaborée. A cette occasion, la contribution appuyée sur les PCI harmonisés OAB/OIBT a été déterminante⁵. Conçu et développé pour être pragmatique et évolutif, le système FORCOMS s'adaptera sans peine à toute évolution du contexte régional ou des différents contextes nationaux, notamment en matière de définition de la légalité et de l'application ou l'amélioration des ensembles de PCI nationaux validés.

Les partenaires techniques et financiers du développement de l'initiative FORCOMS :

USAID-CARPE, BMZ, MAE français, WORLD BANK, USDA - USFS, WRI-GFW, IUCN, IFIA, ATIBT

La première phase de conception du projet FORCOMS a pu être réalisée avec succès grâce à l'engagement et à la collaboration d'un large panel d'intérêts convergents et complémentaires sous l'impulsion et le travail conjoint du WRI-GFW, de l'IUCN et de l'IFIA, mais également grâce au support financier de la Banque Mondiale, du Gouvernement Allemand (BMZ), de l' U.S. Forest service et du programme CARPE de l'USAID. Quant à la phase de développement du système, qui a d'ores et déjà retenu l'intérêt du MAE français, ainsi que le banc d'essai de la méthodologie de vérification de terrain de ce projet, leur exécution a été rendue possible toujours grâce au support financier du programme CARPE de l'USAID et de la Coopération Française ainsi que du BMZ allemand, mais également des contributions propres de l'IUCN, du WRI-GFW, de l'IFIA et de l'ATIBT.

Les personnes à contacter pour de plus amples informations :

WRI-GFW – Karl Morrison (kmorrison@wri.org) / Didier Bastin (bastindidier@hotmail.com)

IUCN - Stephen Kelleher (stephen.kelleher@iucn.org) / Cleto Ndikumagenge (cleto.ndikumagenge@iucn.org)

IFIA – Herve Bourguignon (ifia@wanadoo.fr) / Paul-Emmanuel Huet (at.ifia@wanadoo.fr)

**RESEAUX FORET ET COMMERCE POUR UNE GESTION DURABLE ET LEGALE
DES FORETS EN AFRIQUE ET EN ASIE**

**DEVELOPPER DES CRITERES ET DES LIGNES DE CONDUITE POUR DEFINIR
ET VERIFIER LA LEGALITE DES BOIS PRODUITS EN AFRIQUE ET EN ASIE**

OBJECTIF

Développer des critères et lignes de conduite pour définir et vérifier la légalité des bois produits dans dix pays d’Afrique et d’Asie², en vue de renforcer la capacité des sociétés affiliées au Réseau Global Forêt et Commerce (GFTN - Global Forest and Trade Network) à commercialiser des bois tropicaux produits légalement.

Ces critères et lignes de conduite serviront à la fois aux sociétés déjà affiliées au GFTN qui souhaitent s’assurer que les bois illégaux sont exclus de leurs chaînes de commercialisation ; et aux auditeurs indépendants qui évaluent les opérations des sociétés souhaitant adhérer au GFTN.

Les pays cibles en Afrique centrale sont le Cameroun, le Gabon, la République du Congo, la RDC et la République centrafricaine.

CONTEXTE

- Le WWF a mis en place le Réseau Global Forêt et Commerce (GFTN) qui est un partenariat entre organisations non-gouvernementales et environ 400 sociétés et communautés engagées dans la gestion forestière et le commerce responsable. Les participants, qui représentent de nombreux secteurs dont les propriétaires forestiers, les transformateurs de bois, les importateurs, les commerçants et les sociétés de construction, sont regroupés en Réseaux Forêt et Commerce nationaux et régionaux à travers une trentaine de pays producteurs et consommateurs en Afrique, Asie, Europe et Amériques.

Le GFTN vise notamment à éliminer les bois produits et commercialisés illégalement et à développer et promouvoir la certification crédible comme outil indispensable pour améliorer la gestion forestière.

Le Réseau Forêts et Commerce d’Afrique Centrale (CAFTN) initié par WWF-CARPO constitue une branche régionale du GFTN. Cette initiative encadre les entreprises forestières vers la certification de la gestion forestière et de la chaîne de traçabilité.

- Le WWF, avec plusieurs partenaires dont Proforest et TRAFFIC, a reçu un financement de la Commission européenne pour renforcer le GFTN dans 10 pays d’Afrique et d’Asie et ainsi promouvoir la gestion durable et légale des forêts tropicales.

La préparation des critères et lignes de conduite pour définir et vérifier la légalité des bois produits dans les pays cibles est une des actions mises en oeuvre dans le cadre de ce financement.

PROGRAMME DE TRAVAIL

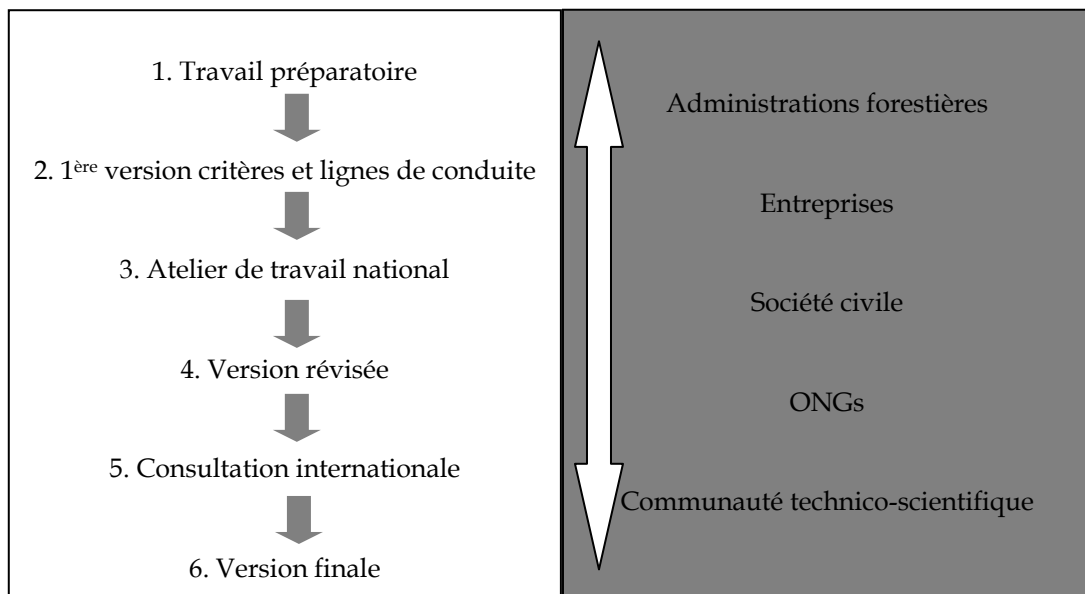
Le travail repose sur l’analyse des textes de loi qui réglementent l’exploitation forestière, du site d’exploitation jusqu’à l’exportation en passant par le transport et la transformation du bois. Les législations nationales régissant les activités forestières, la protection de l’environnement, la propriété foncière et les droits d’exploitation, les droits des travailleurs, l’hygiène et la sécurité ainsi que le commerce sont prises en compte.

Les critères et lignes de conduite sont préparés pour chaque pays cibles du Bassin du Congo, selon une approche consultative des différentes parties prenantes (administrations

² Gabon, Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, RDC, Ghana, Malaisie, Indonésie, Vietnam et Chine.

forestières, entreprises, société civile, ONGs, communauté technico-scientifique) et suivant plusieurs étapes (voir schéma). Bien que l'action soit essentiellement mise en œuvre dans les pays cibles, en consultation avec les acteurs locaux (étapes 1 à 4), les critères et lignes de conduites feront l'objet d'une consultation internationale avant finalisation (étape 5).

Une approche par étapes et consultative pour chaque pays:



COORDINATION

En tant que partenaire du WWF, TRAFFIC coordonne la préparation des critères et lignes de conduite dans les 10 pays cibles.

En Afrique centrale, TRAFFIC travaille en étroite collaboration avec le WWF-CARPO, ainsi qu'avec des partenaires locaux (CEW) et consultants.

Pour tous renseignements : Alexandre Affre, Chargé de programme TRAFFIC, Tel : + 00 32 (0)2 343 82 58, Email : aaffre@traffic-europe.com; Elie Hakizumwami, Chargé de Programme Forêts, WWF Programme Régional pour l'Afrique Centrale, Tel : +237 221 7084/753 5214, Email : ehakizumwami@wwfcarpo.org

LES ENJEUX DU SECTEUR FORESTIER POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS LE BASSIN DU CONGO

Un niveau élevé de pauvreté

La plupart des pays de la sous-région appartiennent au groupe des pays à développement humain moyen (Gabon, Sao Tomé, Guinée, Cameroun, Congo) entre la 117^{ème} et la 136^{ème} place ou au groupe à faible développement humain (RDC, RCA, Tchad) entre la 155^{ème} et la 166^{ème} place sur un total de 173 pays (UNDP 2002).

Par ailleurs, le PNB de la plupart de ces pays est en stagnation ou en régression, à l'exception notable de la Guinée Equatoriale qui bénéficie depuis quelques années des retombées de la manne pétrolière. Le Gabon se maintient encore dans le « peloton de tête » grâce au pétrole, mais les prévisions à moyen terme (horizon 20 ans) sont plutôt pessimistes et envisagent une baisse notable des revenus pétroliers compte tenu des réserves connues et de la production actuelle.

Pays	PIB aux prix constants de 1995 (en millions de \$ EU)	Taux de croissance du PIB 1990 – 1999	PNB par habitant– 1999 (\$ EU)	Taux de croissance du PNB par habitant
Cameroun	9 640	0,5	600	-1,5
RCA	1 228	1,4	290	-0,3
Tchad	1 631	1,9	210	-1,0
Congo	2 402	-0,3	550	-1,8
RDC	6 589	-4,6	104	-8,5
Guinée équatoriale	509	17,1	1 170	14,3
Gabon	5 279	3,2	3 300	0,2
São Tomé	49	1,7	270	-0,8

Source: ECA (2001), ADB (2001)

Dans une région qui comptait fortement sur l'extraction de ressources fossiles, dont certaines sont aujourd'hui en déclin, l'utilisation durable et la valorisation économique des ressources renouvelables issues des forêts (re)deviennent donc un enjeu majeur du développement.

Une population très dépendante des ressources forestières

La population des 6 principaux pays forestiers du Bassin du Congo est estimée à près de 80 millions d'habitants en 2000 dont 50 millions en RDC et 15 millions au Cameroun. Si les populations du Congo et du Gabon sont de plus en plus urbaines, on considère que 65 millions de personnes vivent actuellement dans ou à proximité de la forêt. Pour ces populations, dont l'effectif est en forte croissance en raison des taux de natalité élevés, la forêt est la principale source d'énergie et d'alimentation (charbon de bois pour la cuisson des aliments ; protéines apportées par la viande de brousse ; médecine traditionnelle remplaçant la médecine moderne; réserves de terre ; etc.). Cependant, une analyse récente des documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté (PRSP) montre que les forêts et leur rôle dans la réduction de la pauvreté y sont largement ignorés.

Pour une grande partie de la population de la sous-région, la dégradation de l'environnement et des forêts se traduit directement par une dégradation des conditions de vie et met en danger la survie des plus pauvres. Bien que les forêts ne soient pas nécessairement le meilleur moyen d'extraire les populations de la pauvreté, elles constituent actuellement le filet de secours qui leur permet de survivre, dans la mesure où elles restent leur intégrité écologique est préservée et où elles ne sont pas reconverties.

Prise en compte du rôle des forêts dans la lutte contre le changement climatique.

Le mandat de la facilitation française du PFBC prévoit comme axe prioritaire la réflexion sur les mécanismes innovants de financement ; dans ce but un Groupe de Travail Financements Durables PFBC a été mis en place. C'est dans ce cadre que des réflexions ont été lancées sur le volet « Compensation pour la séquestration de carbone forestier ».

Le Groupe de Travail a établi que dans ce domaine, pour les pays d'Afrique Centrale, existaient deux enjeux majeurs distincts :

- Saisir aujourd'hui les opportunités du protocole de Kyoto en matière de boisement et de reboisement dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre ;
- Préparer la seconde phase du protocole de Kyoto, c'est-à-dire le post 2012, actuellement en cours de négociation, pour se voir offrir de nouvelles opportunités notamment en matière de gestion et de conservation des écosystèmes forestiers.

Le Groupe de Travail a également mis l'accent sur l'importance de mener une réflexion sur la séquestration de carbone à l'échelle de l'ensemble du bassin forestier dans le cadre de la COMIFAC. En effet, sur ce dossier, les pays du Bassin du Congo, en tant que gestionnaires de l'un des trois principaux massifs de forêt tropicale de la planète, ont un intérêt stratégique majeur à parler d'une seule voix dans les négociations internationales. Cela d'autant plus qu'il existe une spécificité des pays du Bassin du Congo due à leur engagement dans l'aménagement forestier et l'exploitation à faible impact. Aussi, l'accent a été mis sur l'intégration de la « déforestation évitée » dans le champ des mécanismes à construire en vue de lutter contre le changement climatique.

Le programme d'action en matière de séquestration de carbone

1. L'appui au Montage de projet MDP

Pour la première période d'engagement du protocole de Kyoto (2008-2012), la prise en compte des forêts dans la lutte contre le changement climatique est strictement limitée, dans les pays en développement, aux projets de boisement de terres non forestières dans le cadre du MDP.

La mise en œuvre de ces projets nécessite un environnement technique et institutionnel approprié dans les pays concernés : disponibilité en terrains à boiser, définition de forêt, constitution d'une Autorité Nationale Désignée, montage et instruction des projets etc...

Aussi, un appui spécifique va être apporté à :

- L'élaboration de stratégies nationales
- L'analyse du marché du carbone forestier
- Le montage de projets forestiers éligibles au MDP (aide à l'élaboration de fiches PIN)

2. L'appui à l'élaboration d'une stratégie régionale post 2012 :

Concernant ce second volet, un appui sera apporté pour :

- L'organisation de Forum nationaux.
- L'organisation de réunions régionales des points focaux Climat pour préparer les réunions de négociation 2006/2007.

- L'étude du positionnement des autres pays (en particulier des autres grands pays forestiers tropicaux : Brésil, Papouasie...) dans les négociations internationales sur le climat.
- L'organisation de réunion des négociateurs d'Afrique Centrale à la veille des grandes négociations internationales.

Les premières actions entreprises :

- Organisation d'un Séminaire « Points focaux Climats d'Afrique Centrale » de préparation de la COP11 en Avril 2006.
- Préparation d'une soumission de la COMIFAC sur le thème de la déforestation évitée.
- Participation au SBSTA 24. Déclaration en plénière et négociation du texte : consensus sur « *la nécessité d'étudier la question de la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement dans le cadre des efforts visant à atténuer les effets des changements climatiques, et ce pour atteindre l'objectif ultime de la Convention.* »
- Organisation d'un atelier technique CCNUCC à Rome fin Août 2006.



Qu'est-ce que PAFC GABON ?

PAFC GABON est le système gabonais de certification de la bonne gestion forestière et de la traçabilité des bois et produits forestiers issus de forêts gérées durablement. Ce système de certification a été développé et est géré par l'association PAFC Gabon, créée en octobre 2004.

Historique

En appui à la volonté politique d'assurer la pérennité des forêts productives d'Afrique, l'Association Interafricaine des Industries Forestières (IFIA) a proposé, dès 1999, le concept d'une certification panafricaine. Celui-ci a été adopté par l'Organisation Africaine du Bois (OAB) en octobre 2000, afin de servir d'instrument pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche régionale de la certification forestière dans les pays membres de l'OAB.

De son côté, l'OAB a élaboré, en collaboration avec l'OIBT, des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) de gestion durable des forêts africaines.

Une étude de faisabilité sur la certification panafricaine a recommandé (atelier de Libreville, 12/2002) de « développer un système cadre dans lequel le PAFC définit la réglementation relative à l'élaboration des projets nationaux et les approuve. L'accréditation est assurée par des organismes indépendants existants. Par ailleurs, l'élaboration des normes nationales relève de la compétence des Groupes Nationaux de Travail, sur la base du standard OAB. ».

Se fondant sur ces acquis, les différentes parties prenantes de la filière bois ont créé en octobre 2004 une association de droit gabonais dénommée « *PAFC GABON* ».

L'association PAFC GABON

PAFC GABON est une association à but non lucratif, structurée en trois organes :

- L'**Assemblée Générale** composée de quatre collèges - Propriétaires, Professionnels de la filière bois, social, environnemental ;
- Le **Conseil d'Administration (CA)**, responsable vis-à-vis des membres et des Pouvoirs Publics. Il est composé de 12 personnes représentant les quatre collèges (trois par collège) ;
- Le **Bureau Exécutif**, qui comporte un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier, élu par les membres du CA.

Des commissions spécialisées sont également prévues pour l'accréditation, le suivi des normes, le règlement des conflits, etc...

Les objectifs de PAFC Gabon

Selon l'Article 4 des statuts de l'association, « PAFC GABON a pour objet la promotion et la mise en œuvre du schéma gabonais du système de certification forestière panafricaine (PAFC) basé sur les Principes, Critères et Indicateurs (PCI) OAB/OIBT ».

PAFC Gabon a également pour but :

- de promouvoir la gestion durable des forêts dans les pays membres de l'OAB et au Gabon ;
- d'améliorer la reconnaissance des produits africains et gabonais sur le marché international ;
- de sensibiliser sur la nécessité de concilier les principes de gestion durable des forêts et les impératifs du développement.

Le schéma gabonais de certification forestière PAFC Gabon

Elaboré en 2005 par l'association PAFC Gabon avec l'appui d'experts nationaux et internationaux, le schéma gabonais de certification forestière est un document définissant les normes retenues pour la certification des forêts et produits issus des forêts gabonaises gérées durablement.

Ce document comprend un descriptif du processus d'élaboration des normes de certification, le détail des exigences relatives à la certification forestière et à la certification de la chaîne de contrôle, les exigences relatives aux compétences des auditeurs et organismes d'audit ainsi que les procédures d'audit et de certification.

Le schéma gabonais de certification forestière a fait l'objet d'une large phase de consultation des parties prenantes à l'échelle nationale. Il a été validé suite à l'atelier du 06 mai 2006 et est à présent opérationnel. Il a été soumis au PEFC Council en vue de sa reconnaissance, et pour faciliter la reconnaissance des produits PAFC sur les marchés internationaux.

Qu'est-ce qu'une bonne gestion forestière

Les normes de bonne gestion forestière PAFC Gabon se basent sur les Principes, Critères et Indicateurs (PCI) OAB / OIBT adaptés au contexte gabonais. Les exigences des PCI OAB/OIBT sont complétées par les exigences internationales (convention de l'OIT, conventions internationales), des règles de management au sein de l'entreprise chargée de la gestion forestière, et des règles basées sur les normes internationales concernant les procédures d'audit et d'accréditation des organismes de certification. PAFC Gabon définit également les règles relatives à la traçabilité des produits forestiers.

PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO (PFBC)

Le partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) est une structure informelle qui regroupe vingt-neuf organisations gouvernementales et non gouvernementales*. Il a été créé en septembre 2002 à l'occasion du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg (SMDD). C'est un partenariat qualifié de type II, c'est-à-dire une « association » conclue à l'amiable et non contraignante, de gouvernements, d'entreprises privées et d'organisations de la société civile. Le PFBC n'est pas une institution et ne dispose pas de secrétariat.

Le PFBC est un organisme miroir destiné à mettre à exécution le calendrier approuvé au SMDD, il répond également à la déclaration des chefs d'Etat des pays d'Afrique centrale de Yaoundé (1999) sur la conservation et la gestion durable des forêts. Il a pour principale tâche de coordonner les différents partenaires, sans participer directement à la mise en œuvre ou au financement des programmes et de promouvoir des orientations et des actions validées par les pays bénéficiaires et la COMIFAC.

La première réunion du PFBC s'est tenue à Paris en janvier 2003. Elle a permis aux partenaires de faire un tour d'horizon de leurs activités respectives et d'examiner les étapes futures du Partenariat. A cette occasion, il a été décidé de confier la facilitation du PFBC aux Etats-Unis pour une période de deux ans. La seconde réunion du PFBC s'est déroulée à Brazzaville en juin 2004. Elle a porté son attention sur l'examen du Plan de Convergence de la COMIFAC et a engagé une réflexion sur les mécanismes de financement. A l'initiative du facilitateur américain, un site WEB a été mis en place, pour faciliter l'échange d'information entre partenaires, (www.cbfp.org).

La facilitation française (FF)

La France, sur la base des acquis de la facilitation américaine, a donné une nouvelle impulsion au partenariat dont elle a pris la facilitation à l'occasion du Sommet des Chefs d'Etat de Brazzaville de février 2005. Tout en restant dans le cadre du PFBC tel qu'il a été conçu à l'origine, elle a renforcé les dynamiques régionales par une présence accrue sur le terrain et a assuré un suivi régulier des activités du PFBC.

La facilitation française a concentré ses interventions sur trois axes prioritaires pour les deux prochaines années :

- Le renforcement de la concertation régionale à tous les niveaux ;
- La promotion de la formation des cadres africains et le renforcement des capacités en matière de conservation et de gestion durable des forêts ;
- Le renforcement de la gouvernance par l'harmonisation et le respect des lois et réglementations forestières et par la conclusion d'accords volontaires de partenariat dans le cadre de l'initiative européenne FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) et/ou de l'initiative AFLEG ;

La SNV en appui-conseil aux ONG environnementales du Cameroun, du Rwanda et de la RDC

Depuis 2002, la SNV a orienté ses actions vers l'« **appui – conseil** » aux organisations / institutions (méso, macro) dont les organisations de la société civile (OSC) comprenant, entre autres, les ONG (Organisations Non Gouvernementales). Celles-ci représentent les « **clients** » de la SNV pour lesquels un diagnostic est réalisé en vue de formuler un plan de renforcement de leurs capacités (institutionnelles, organisationnelles, techniques). Ce dernier est mis en œuvre sur une base contractuelle entre la SNV et « son client ».

Au **Cameroun**, dix conseillers GRN (gestion des ressources naturelles) appuient 43 OSC. Celles-ci, à la mission souvent mal définie, sont caractérisées par de faibles capacités dans les domaines du lobbying et du plaidoyer. Par ailleurs, par manque de moyens (financiers, matériels, humains), elles fonctionnent souvent plus comme bureau d'études que comme acteur de la société civile. Enfin, une partie d'entre elles sont de nature « opportuniste » alors que d'autres manquent de vision commune (notamment les réseaux d'ONG).

Cependant, la **société civile** pourrait jouer un rôle actif en assurant des fonctions (que l'État devrait transférer ou partager) et, pour cela, elle a essentiellement besoin (i) d'appui organisationnel (ii) d'appui institutionnel (règles du jeu, mise en relation des acteurs (**réseaux**, collectifs)). Dans ce cadre, la SNV renforce les capacités des ONG, par exemple dans la conception et l'élaboration de projets pour lesquels elle appuie ces ONG en vue de recherche de financements. Par ailleurs, d'autres appuis sont développés pour une meilleure communication / information, la mise en relation des OSC et la prise en compte du genre dans la plupart des activités (*mainstreaming*). Enfin, les expériences et les méthodes sont capitalisées afin de produire des guides pratiques à l'intention des ONG (par exemple, sur l'intégration du genre dans le processus de foresterie communautaire).

Sur le plan méthodologique, l'ONG **pilote** le processus de renforcement de ses capacités (appropriation). Le conseiller **facilite** les différentes étapes du processus : (i) **démarrage** (prise de contact, demande de renforcement de l'ONG, lettre d'intention de la SNV,...), (ii) **analyse** (diagnostic institutionnel et organisationnel, contrat de collaboration, plan d'action / stratégique, plan de renforcement,...), (iii) **mise en œuvre du plan de renforcement**, (iv) **désengagement** de la SNV (**autonomie** de l'ONG, éventuellement négociation d'un nouvel appui,...).

Les OSC se mobilisent aussi sous forme de **réseaux**. La SNV appuie 9 réseaux représentant environ 150 ONG. Ces réseaux constituent un fort potentiel de lobbying / plaidoyer. Par exemple, un plaidoyer sur les textes du MINEP³ et du PM relatifs aux EIE⁴ a été mené car ces textes ne sont pas adaptés à la foresterie communautaire : des réunions paritaires ont eu lieu avec le MINEP (le MINFOF⁵ et la société civile constituant ici un groupe de pression) et des ateliers sont prévus fin juin 2006 pour préparer de nouvelles propositions.

De 2002 à 2005, la SNV a mis en œuvre au Cameroun le « *Capacity Building Programme* » (Cofinancement DFID – SNV, 1,7 milliard FCFA). L'appui a porté sur 56 ONG supportant 221 communautés de base (87 microprojets élaborés essentiellement dans le domaine de la foresterie communautaire). Depuis mai 2006, un autre programme (« *Forest Governance Facility* »), à nouveau cofinancé par DFID et SNV, est mis en œuvre par la SNV. Il a pour finalité de mettre en place un « forum » (espace public d'échanges) en vue de promouvoir la participation / l'engagement des acteurs non étatiques à la formulation / mise en œuvre des politiques.

Forte de son expérience camerounaise, la SNV a développé son expertise dans le bassin du Congo d'abord au Rwanda puis en RDC depuis 2005.

En **RDC**, les activités soutiennent la consolidation de la paix et le retour de l'état de droit tout en dynamisant un lien entre la conservation des écosystèmes et le développement socio-économique. 27 clients / partenaires sont concernés par l'appui de la SNV.

Au **Rwanda**, l'appui de la SNV concerne 45 clients / partenaires dont la majorité d'organisations / institutions individuelles.

³ Ministère de l'Environnement et des Parcs nationaux

⁴ Etude d'Impact Environnemental

⁵ Ministère des Forêts et de la Faune

Planification stratégique GRN de la SNV au Cameroun, en RDC et au Rwanda (2006 - 2010) en relation avec le Plan de Convergence

La SNV, organisation internationale de droit néerlandais est présente dans 33 pays (937 conseillers) dont 18 pays en Afrique (551 conseillers). Dans la zone « COMIFAC », elle intervient dans trois pays (Cameroun, RDC, Rwanda) où 78 conseillers appuient des organisations (ONG, établissements de formation, communes, services de l'Etat, etc.) dans les domaines d'intervention suivants : gestion collaborative des forêts, gestion collaborative des zones arides, gouvernance et services de base, secteur privé, genre, peuples autochtones.

Chacun de ses trois pays a adopté une stratégie GRN (Gestion des ressources naturelles) dont la mise en œuvre est en étroite relation avec les objectifs du Plan de Convergence de la COMIFAC.

Au **Cameroun**, six axes stratégiques sont définis (entre parenthèses sont précisés les axes stratégiques du Plan de Convergence - PdC) dont trois axes sectoriels :

Axe 1 : Gestion concertée et durable des forêts et de la biodiversité (PdC 1 à 7)

Axe 2 : Conservation des eaux et des sols / restauration des sols (PdC 4 et 7)

Axe 3 : Gestion concertée des ressources pastorales et halieutiques (PdC 3, 6 et 7)

et trois axes transversaux :

Axe 4 : Gouvernance et amélioration des conditions cadres (PdC 1, 6 et 7)

Axe 5 : Développement des connaissances et capitalisation (PdC 7, 8 et 10)

Axe 6 : Participation des femmes et des minorités à la gestion durable des ressources naturelles

En **RDC**, quatre thèmes d'intervention sont définis :

Consolidation de la paix, de la sécurité et de l'État de droit (PdC 7 et 10)

Renforcement des services chargés de la gestion de l'eau et de l'assainissement (PdC 7, 9 et 10)

Valorisation des terroirs forestiers (PdC 1 à 7)

Réhabilitation des secteurs productifs (filières) (PdC 6 et 10)

Enfin, au **Rwanda**, deux axes d'intervention sous-tendent les activités GRN :

Analyse stratégique environnementale notamment dans les plans de développement des districts (PdC 2, 3, 5 et 7)

Développement de technologies "biogaz" (production, organisations, commercialisation) (PdC 6/7)

Les activités menées par la SNV **dans ces trois pays** se développent dans un cadre sous-régional à travers :

- Des thèmes fédérateurs
 - Foresterie communautaire
 - Environnement et décentralisation
 - Amélioration des conditions cadres
 - Gouvernance forestière (multi acteurs)
- Des mises en relation géographique et institutionnelle : Micro → méso → macro → transfrontalier → sous-régional
- L'appui aux initiatives sous-régionales (CEFDHAC, RIFFEAC, REFADD, INICA, etc.)

REUNION DU CADRE DE CONCERTATION REGIONAL FORMATION DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO (PFBC)

OPERATIONNALISATION DE L'AXE STRATEGIQUE N° 7 DU PLAN DE CONVERGENCE

KINSHASA (RDC) – 2 ET 3 NOV. 2005

MISE A JOUR DES FICHES COMIFAC

1 – OBJECTIFS POURSUIVIS

Mettre à jour le **PLAN D'ACTION** du RIFFEAC pour la période 2006-2008.

2 – METHODOLOGIE

Les travaux ont été réalisés en trois sous-groupes correspondant aux trois activités convergentes sous régionales placées sous la responsabilité du RIFFEAC dans le document d'opérationnalisation du Plan de Convergence, à savoir :

AXE	FICHE	ACTIVITES CONVERGENTES
N° 1	7.4.1.	HARMONISER LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT RELATIFS AU SECTEUR FORET ET ENVIRONNEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION DE LA SOUS-REGION
N° 2	7.4.2.	Spécialiser les institutions de formation de la sous-région dans les différents domaines de la foresterie (industrie du bois, gestion de la faune, techniques de gestion forestière, foresterie sociale, conservation, environnement, exploitation à faible impact, etc.)
N° 3	7.4.3.	Renforcer les institutions de formation spécialisées pour les rendre plus performantes

3 – TERMES DE REFERENCE

- 1 - Donner un contenu aux activités convergentes.
- 2 - Réfléchir sur l'arrimage du plan d'action du RIFFEAC au plan de convergence (Identifier les nouveaux objectifs, les nouvelles activités...).
- 3 - Définir les moyens permettant la mise en œuvre du plan d'action révisé du RIFFEAC :
 - a. Institutionnel (organisation du RIFFEAC)
 - b. Partenaires
 - c. financiers (disponibles, à rechercher).

3 – RESULTATS (CF. LES FICHES CI-JOINTES)

Le travail réalisé constitue une première base de propositions qui devra nécessairement être enrichie. Les apports formulés par les participants de chaque groupe sont organisés en trois catégories

En bleu :	propositions de complément
En rouge :	propositions de suppression
En vert :	observations

4 – FINALISATION

Les fiches sont **A COMPLETER** en utilisant la légende retenue (cf. point 3) et à **RETOURNER AVANT LE 31 DECEMBRE 2005** par voie électronique au secrétariat du RIFFEAC.

AXE N° 1	fiche n° 7.4.1
	PAGE : 150
HARMONISER LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT RELATIFS AU SECTEUR FORET ET ENVIRONNEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION DE LA SOUS REGION	

1 - LISTE DES MEMBRES

NOMS ET PRENOMS	ORGANISME	CONTACT
VAN LIEROP Pieter	FAO	pieter.vanlierop@fao.org
PEETERS Jacques	AT/Projet ENEF/ERAIFT	peetersjacques@yahoo.fr
NZIENGUI Marcellin	ENEF/MEFE	m_nziengui@yahoo.fr
NDOMBA NGOYE Raymond	SEA/COMIFA	ndombagoye@yahoo.fr
DONG A Etchiké	Ecole de Faune – GRA	etchikedong@yahoo.fr ecoledefaune@yahoo.fr
BOUKOULOU Henri	IDR/UMNG	h_boukoulou@yahoo.fr
BOUSSENGUE Athanase	ENEF Gabon	si_sambo@yahoo.fr
BOULAY Axelle	FAO/FORINFO	axelleboulay@yahoo.fr
FETIVEAU Judicael	ABT	judifetiveau@yahoo.fr

PRESIDENT : **BOUSSENGUE ATHANASE**
RAPPORTEUR : **BOUKOULOU HENRI**

FICHE OPERATIONNELLE SOUS-REGIONALE		N° : 7.4.1
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Harmoniser les programmes d'enseignement relatifs au secteur forêt et environnement dans les établissements de formation de la sous-région	

Contexte et problématique : La formation professionnelle souffre d'une disparité entre les programmes tant au plan des contenus que des niveaux du fait de la différence des systèmes dont sont issues les écoles, ce qui rend quelque peu difficile les échanges d'étudiants d'une part, et les migrations professionnelles d'autre part, d'un état membre à l'autre. De même, les nouveaux concepts de la gestion durable sont insuffisamment pris en compte dans les modules de formation.

Objectif sous-régional de l'activité : Les programmes des principaux cycles d'enseignement relatifs au secteur forêt et environnement dans les établissements de la sous-région sont harmonisés.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

* Les institutions de formation se sont accordées sur les curricula de formation.

- Carte des formations professionnelles existant dans la sous région, **réalisée**.
- Carte des écoles et institutions de formation professionnelles existant dans la sous région, **disponible**.
- Les besoins et profils des professionnels à former sont évalués
- Nombre de programmes de formation revus et adaptés
- Passerelles opérationnelles et nombre d'échanges de formateurs
- Catalogue des formations régionales éditées par le RIFFEAC

Principales étapes nationales à franchir :

- Faire une revue des programmes

- Procéder à leur mise en cohérence et à leur adaptation
- Actualiser les programmes de formation en insistant sur les aspects sous-régionaux
- Evaluer les besoins et profils des professionnels à former dans les institutions.

Activités à mener au niveau sous-régional :

* L'état des lieux des institutions de formation dans la sous-région et de leurs programmes, est réalisé par un consultant indépendant qui propose un plan d'harmonisation des programmes et de spécialisation des institutions, **à soumettre** au forum sous-régional pour discussion. Le conseil des ministres est ensuite appelé à statuer définitivement sur **ces propositions**.

- Evaluer les besoins en formations spécialisées **aux niveaux** national et sous-régional par un bureau d'étude et les résultats de l'évaluation sont évalués par le RIFFEAC ;
- Faire l'état des lieux de la formation professionnelle dans la sous-région par un consultant indépendant qui propose un plan de renforcement lequel à soumettre au forum sous-régional **pour validation**
- Faire adopter ce plan de renforcement par le conseil des ministres ;
- Réaliser un plan d'harmonisation par un consultant, et le proposer aux écoles et institutions ;
- Valider le plan d'harmonisation par un forum sous-régional.
- Elaborer des référentiels de formation selon les niveaux de formation (y compris le niveau professionnel).

Activités convergentes à mener entre 2006 et 2008

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2006	- L'état des lieux des institutions de formation de la sous-région est disponible - Les formations en cours dans la sous-région sont évaluées.
2007	- Des référentiels de formation selon les niveaux de formation sont élaborés (y compris le niveau professionnel).
2008	- les curricula sont définis - les guides de formation dans chaque pays sont élaborés.

Les résultats intermédiaires doivent être reformulés

Activité connexe : Accompagner et former les membres du RIFFEAC

Responsable de l'exécution du programme: RIFFEAC

Partenaires potentiels et estimation des coûts:

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS	MOYENS TECHNIQUES	MOYENS FINANCIERS
Coopération française		150.000 euros
UE		50.000 euros
AUF	Partenaire technique	
FAO		
UNESCO (élargissement du mandat du conseil international de suivi)		
SNV	Partenaire technique	
DGIS (Ministère des relat. Ext. Pays Bas)		
UICN/CEFDHAC	Partenaire technique	
WWF	Partenaire technique	

Observations : Activité à mener conjointement avec 7.4.2 et 7.4.3

Cette liste qui n'est pas exhaustive, devra être finalisée lors de l'atelier de validation

Légende :

En bleu :	propositions de complément
En rouge :	propositions de suppression
En vert :	observations

AXE N° 2	<i>fiche n° 7.4.2</i>
	PAGE : 152
spécialiser les institutions de formation de la sous-région dans les différents domaines de la foresterie (industrie du bois, gestion de la faune, techniques de gestion forestière, foresterie sociale, conservation, environnement, exploitation à faible impact, etc.)	

1 - LISTE DES MEMBRES

NOMS ET PRENOMS	ORGANISME	CONTACT
NGOG NJE Jean	ERAIFT	jngognje@yahoo.fr
TCHINDJANG Mesmin	Université Yaoundé I	mtchind@yahoo.fr
IBRAHIM SAMBO Soulémane	ENEF Gabon	si_sambo@yahoo.fr
PERODEAU Bruno	WWF RDC	bperodeau@wwfcarpo.org
VANTHOMME Bernard	CRESA Yaoundé	bernard.vanthomme@auf.org
LINJOUOM Ibrahim	ENEF Mbalmayo	linjouommi@yahoo.fr
CHAFFANJION Gilles	MEDETP Gabon	gillescha2000@yahoo.fr
LANDROT Jean Jacques	IFIA / ATIBT	ifia@wanadoo.fr
TARLA Francis	EFG GAROUA	ecoledefaune@yahoo.fr
KISUKI MATHE Benoît	ADT/ICCN RDC	b_kisukicooreg2003@yahoo.fr
MAHODE Jérôme	IDR Bangui	Jerome-mahode@yahoo.fr
ZANGA Ambroise	IDR Bangui	ayzanga@yahoo.fr
AGNANGOYE Jean Pierre	RAPAC	jp-agnangoye@yahoo.fr secretariat@rapac.org
DUPIN Brice	FORINFO	bricedupin@hotmail.com
FETIVEAU Judicaël	Consultant	judifetiveau@yahoo.fr

PRESIDENT : NGOG NJE JEAN
RAPPORTEUR : TCHINDJANG MESMIN

FICHE OPERATIONNELLE SOUS-REGIONALE		N° : 7.4.2
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Spécialiser les institutions de formation de la sous-région dans les différents domaines de la foresterie (industrie du bois, gestion de la faune, techniques de gestion forestière, foresterie sociale, conservation, environnement, exploitation à faible impact, etc.)	

Contexte et problématique : Au-delà de l'harmonisation des programmes, il est judicieux d'étudier au cas par cas la pertinence de conserver certaines formations dans certains établissements alors qu'il serait plus efficient au niveau régional de valoriser correctement les fortes spécialisations existantes

dans certaines écoles. Ainsi, certaines écoles qui souffrent de la faiblesse, et de l'inadéquation des programmes dus en partie à un manque de ressources humaines et des infrastructures et équipements nécessaires pour répondre à leur vocation mériteraient un renforcement des capacités suivant leur vocation spécifique. Le cas échéant, la COMIFAC ou le RIFFEAC devrait examiner les voies et moyens nécessaires pour les arrimer à leur vocation spécifique en fonction des ressources humaines compétentes qu'elles peuvent disposer. Un tel système peut réellement garantir les meilleures conditions d'enseignement possibles. Ce schéma fonctionne déjà dans certaines spécialités (faune par ex), il convient de poursuivre cette démarche en spécialisant les établissements et en leur donnant réellement les moyens de remplir correctement leur tâche.

Objectif sous-régional de l'activité : Spécialiser les institutions de formation de la sous-région dans les principaux domaines de la foresterie en fonction des atouts majeurs disponibles.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

Le Conseil des Ministres de la COMIFAC a statué sur les spécialisations proposées.

- Etat des lieux des institutions de formation
- Les besoins en spécialités en niveaux et en nombre d'élèves en écoles comme en entreprise à court, moyen et long terme, nombre de formateurs spécialisés formés sont recensés et définis
- Un plan de spécialisation est adopté
- Conventions signées entre les états pour la prise en charge des stagiaires et enseignants missionnaires
- Remise à niveau des infrastructures est réalisée (notamment avec un accès généralisé à l'Internet)

Principales étapes nationales à franchir : Dresser l'état des lieux des institutions de formation de la sous-région afin de cibler les domaines de spécialisation / Organiser un forum sous-régional de concertation pour discuter des propositions de spécialisation des institutions évitant des doublons / Mettre en œuvre les décisions du conseil des Ministres sur les domaines et les institutions à spécialiser.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- L'état des lieux des institutions de formation de la sous-région est réalisé par un consultant indépendant qui propose un plan de spécialisation, lequel sera soumis au forum sous-régional pour discussion. Le conseil des ministres est ensuite appelé à statuer définitivement sur les propositions.
- Faire l'état des lieux des institutions de formation
- Définir et recenser des besoins en spécialités en niveaux et en nombre d'élèves en écoles comme en entreprises à court, moyen et long terme par un cabinet consultant international spécialisé qui va s'appuyer sur les compétences locales et des écoles.
- Dresser un état des lieux qualitatif et quantitatif des institutions de formations de la sous région par un cabinet consultant international spécialisé qui va s'appuyer sur les compétences locales et des écoles.
- Proposer un consultant.
- Organiser un Forum sous régional organisé par le cabinet consultant avec validation d'une synthèse des propositions à soumettre aux Ministres.
- Rechercher des financements et des modalités de mise en application des décisions.

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
2005	- Le contexte et la problématique sont reformulés
2006	- L'état des lieux des institutions de formation est disponible - Le forum sous-régional a discuté et proposé un plan de spécialisation - Les besoins en spécialités en niveaux et en nombre d'élèves en écoles comme en entreprises à court, moyen et long terme sont recensés et définis par un cabinet consultant international spécialisé qui va s'appuyer sur les compétences locales du RIFFEAC. - Un état des lieux qualitatif et quantitatif des institutions de formations de la sous région est dressé par un cabinet consultant international spécialisé qui va s'appuyer sur les compétences locales du RIFFEAC. - Un consultant est identifié - Un Forum sous régional organisé par le cabinet consultant avec validation d'une synthèse des propositions à soumettre aux Ministres.
2007	- Des financements sont recherchés

	- Des modalités de mise en application des décisions sont définies
2008	- Le conseil des ministres a statué sur le plan de spécialisation - Mise en œuvre du plan de spécialisation

AXE N° 3	fiche n° 7.4.3
	PAGE : 154
RENFORCER LES INSTITUTIONS DE FORMATION SPECIALISEES POUR LES RENDRE PLUS PERFORMANTES (SYSTEME D'EVALUATION DES FORMATIONS, FORMATION DES FORMATEURS)	

Responsable principal de l'exécution : RIFFEAC

Estimation des coûts au niveau sous-régional:

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Coopération française		

Observations : A réaliser dans le cadre du 7.4.1

Les objectifs du RIFFEAC qui intègrent ceux de la COMIFAC sont issus de l'axe 1 du plan d'action du 09 avril 2005 à Brazzaville et du plan d'action de Libreville. Cependant, le plan d'action de 2005 doit intégrer les objectifs de définition et recensement des besoins en spécialité et en niveaux proposé par l'actuel groupe de travail. Par ailleurs nous recommandons au RIFFEAC d'inclure les activités RF1.1, RF1.2 et RF4.1 du plan d'action de Libreville (2002) dans le plan d'action de Brazzaville 2005

Légende :

Bleu :	propositions de complément
Rouge barré :	propositions de suppression
Vert :	observation

1 - LISTE DES MEMBRES

NOMS ET PRENOMS	ORGANISME	CONTACT
TCHANOU Zachée	FASA DSHANG	ztchanou@yahoo.fr
TERHEEGDE Martijn	UICN BRAC	martijn.terheegde@iucn.org
TUNGUNI DIA MANSONI Jacques	Point Focal COMIFAC RDC	jtunguni@yahoo.fr
SCHINKEL Rolf	SNV West and Central Africa (WCA)	rschinkel@snvworld.org
YETNA ELKANA	ENEF Mbal Mayo, Cameroun	enefmbalmayo@yahoo.fr
MUTAMBWE SHANGO	ERAIFT RDC	mutambwe@yahoo.fr
MAHODE Jérôme	ISDR RCA	jerome_mahode@yahoo.fr
TOMASIAN Arthur	MAE/SCAC/FORINFO Libreville	tomasianarthur@yahoo.fr
MAMONEKENE Victor	IDR Congo Brazzaville	mamonekene@hptmail.com lhydre2000@yahoo.fr
DUCHAUFOUR Hervé	Projet UE ENEF/ERAIFT	herve.duchaufour@cirad.fr
NGANDJI Michel	CAON/FED Gabon	ngandji@yahoo.com
FOUDJET Eric Amos	CRESA	efoudjet@yahoo.fr

KADIATA Bakach D.	Université de Kinshasa	Bakach_kadiata@yahoo.com
BESACIER Christophe	FORINFO	Christophe.besacier@diplomatie.gouv.fr

PRESIDENT : TCHANOU ZACHEE
RAPPORTEUR : NGANDJI MICHEL / DUCHAUFOUR HERVE

FICHE OPERATIONNELLE SOUS-REGIONALE		N° : 7.4.3
Axe stratégique	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	
Composante	Formation professionnelle et continue	
Activité convergente sous-régionale	Renforcer les institutions de formation spécialisées pour les rendre plus performantes	

Contexte et problématique : L'enseignement dispensé dans les établissements de formation professionnelle doit répondre directement à la demande et aux besoins des utilisateurs qu'ils soient publics ou privés. De même ces institutions ne disposent pas des ressources nécessaires tant en qualité qu'en quantité. Par ailleurs très peu de ces institutions ont développées un partenariat avec le secteur privé et public, les donateurs, les ONG et la société civile

Objectif sous-régional de l'activité : Disposer dans la sous région des institutions de formation spécialisées performantes.

Indicateurs/résultats attendus en 2008 :

- Nombre d'établissements ayant signés des conventions de partenariat avec le secteur privé, public, ONG, institutions de formation) ;
- Programme de renforcement des institutions disponible (capacités institutionnelle et organisationnelle, investissement en matériels et infrastructures, planification budgétaire sur le long terme)
- Nombre de formateurs spécialisés formés (temps, budget)
- Nombre de programmes de formations validé par des ateliers régionaux (exemple : Comité International de Supervision (CIS) de l'ERAIFT....)
- Nombre de formations spécialisées à caractère régional dispensées
- Nombre d'étudiants de la sous-région inscrits par formation spécialisée
- Passerelles opérationnelles et nombre d'échanges de formateurs
- Nombre de formations en cours de labellisation par le CAMES
- Catalogue des formations régionales édité par le RIFFEAC
- Nombre de formation suivies et évaluées
- Nombre de formations répondant à la demande des utilisateurs
- Charte « qualité » des formations spécialisées définie et institutionnalisée au niveau de la sous-région

Principales étapes nationales à franchir : Promouvoir la participation active du secteur privé au financement et à l'exécution des programmes de formation / Promouvoir les partenariats et les jumelages entre institutions spécialisées sud - sud et nord-sud.

Activités à mener au niveau sous-régional :

- Evaluer les besoins en formations spécialisées au niveau national et sous-régional par un bureau d'étude
- Evaluer les résultats de l'évaluation par le RIFFEAC
- Réaliser et actualiser la carte des institutions de formation forestières et environnementale de la sous-région (à réaliser dans le cadre de la fiche opérationnelle 7.4.1.)
- Faire l'état des lieux des institutions de formation de la sous-région est réalisé par un consultant indépendant qui propose un plan de renforcement (plan investissement, cursus, programmes pédagogiques, diplômes, utilisation à la sortie des formations), lequel sera soumis au forum sous-

régional pour discussion. Le conseil des ministres est ensuite appelé à statuer définitivement sur les propositions.

- Elaborer un plan stratégique accompagné d'un plan d'action pour la formation des formateurs (formations courte durée, coaching,...) dans la sous-région.
- Elaborer un plan de formations spécialisées professionnalisantes et diplômantes (adoption schéma LMD) au niveau de la sous-région
- Mettre en place de passerelles inter-institutionnelles au niveau national et sous-régional pour faciliter les échanges et les déplacements des formateurs
- Mettre en place d'un système de suivi-évaluation coordonné par le RIFFEAC des formations spécialisées suivant un cahier des charges basé sur des normes "qualité" défini par différents critères – indicateurs (qualification des formateurs, qualité et volume horaire des cours, méthodes d'enseignements adoptés, outils et instruments pédagogiques utilisés, réponse à la demande des utilisateurs, intervenants issus des secteurs privé et public,...).

Dates d'échéances	Résultats intermédiaires attendus
1 ^{er} semestre 2006	Les besoins en formations spécialisées sont évalués au niveau sous-régional
1 ^{er} semestre 2006	L'état des lieux au niveau de chacune des institutions est réalisé
2 ^{ème} semestre 2006	Les programmes de formations spécialisées sont identifiés et élaborés
2007	Les moyens d'action sont mis en œuvre et disponibles
2007	Les formations régionales spécialisées sont renforcées et dispensées
2007 et 2008	Le suivi – évaluation des formations spécialisées est opérationnel

Les résultats intermédiaires doivent être reformulés

Responsable principal de l'exécution:

RIFFEAC / OAB / IFIA

Estimation des coûts au niveau sous-régional :

Partenaires techniques et financiers	Moyens techniques	Moyens financiers
Coopération française (MAE / SCAC)	Appui technique (concertation, facilitation, coordination)	?
AFD	Appui à la formation des cadres dirigeants et techniques ?	. Contribution Projet
Union Européenne	Appui technique à la programmation formation spécialisée : études, projets, formation de formateur (coaching)	. Projet UE ENEF/ERAIFT : appui technique du Consortium CIRAD / GEMBLOUX (consultation) . Contribution autres projets . Fonds UE : lignes budgétaires extérieures
SNV	Conseil - coaching	?
FAO	Etudes (Evaluation besoins)	. PCT FAO

Observations :

- A réaliser dans le cadre du 7.4.1
- Liens et synergie à créer avec l'axe stratégique recherche de la COMIFAC.
- Inadéquation entre l'offre et la demande de formation dans certains domaines ou pays (exemple RDC, absence d'institution de formation de niveau A₀ et A₂).
- Nécessité pour la COMIFAC/RIFFEAC de formuler une politique et une vision stratégique régionale en matière de formation.

Légende :

Bleu :	propositions de complément
Rouge barré :	propositions de suppression
Vert :	observations complémentaires

MISE EN PLACE D'UN mécanisme de financement autonome de la COMIFAC

Conformément au traité de la COMIFAC, le principe de la mise en place d'un mécanisme de financement autonome de la Commission des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC) a été adopté par une résolution à l'occasion du 2^{ème} sommet des Chefs d'Etat de la COMIFAC, qui s'est tenu en Février 2005 à Brazzaville. Dans cette perspective, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a commandité une étude sur les conditions de faisabilité de mise en place d'un mécanisme de financement autonome de la COMIFAC et de ses institutions partenaire en charge de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

a. Justification de la mise en place d'un mécanisme de financement autonome.

La COMIFAC, comme un certain nombre d'organisations internationales gouvernementales africaines, repose essentiellement, pour son financement, sur le système classique des contributions égalitaires des Etats membres à partir des budgets nationaux.

Ce système de financement a, entre autres limites, la stagnation sinon la régression des moyens accordés à l'organisation, et une accumulation des arriérés de contribution. Il ne tient pas non plus compte des capacités contributives des Etats membres et du concept d'égalité relative des sacrifices. Ce système conduit en outre la COMIFAC à une forte dépendance vis à vis de l'aide internationale ;

b. Objectifs poursuivis

La finalité première des mécanismes de financement autonome initiés en Afrique est de sécuriser et rendre irréversible le processus de coopération et d'intégration économique. Il s'agit également pour le cas présent de mobiliser des ressources plus conséquentes et plus régulières, en meilleure adéquation avec les objectifs du Plan de Convergence.

Le second objectif poursuivi est de rendre la COMIFAC et ses institutions partenaires plus autonomes, tant vis-à-vis des budgets et trésors nationaux, que vis-à-vis de l'aide internationale.

c. Méthodologie de l'étude

L'étude a réalisé un certain nombre d'analyse, notamment sur le système actuel de financement de la COMIFAC, l'évaluation des besoins financiers à moyen terme des institutions sous régionales en charge de l'environnement. Il a dans un second temps proposé une clé de contribution en meilleure adéquation avec les paramètres d'équité et de solidarité, et définit des critères de performance d'un mécanisme de financement autonome.

Sur la base des résultats des analyses précédentes, deux solutions alternatives pour la mise en place d'un mécanisme de financement ont été soumises à l'examen des Etats membres et ont fait l'objet d'une recommandation du dernier Conseil Extraordinaire des Ministres de la COMIFAC de mars 2006.

d. Recommandations du Conseil des Ministres

Dans son communiqué final, le Conseil des Ministres a recommandé une approche uniforme pour l'institution d'un mécanisme de financement par analogie avec les taxes affectées existantes pour d'autres organisations intergouvernementales d'intégration sous-régionales, notamment la CEEAC, qui privilégie l'option d'une taxe assise sur les importations des pays tiers.

Cette approche a été préférée à la seconde option qui privilégiait le lien entre les activités de la COMIFAC et son mode de financement, en basant le mécanisme sur une taxe assise sur la production de bois d'œuvre.

e. Spécificité de l'option retenue

Avec cette option, le prélèvement COMIFAC serait une taxe additionnelle assise sur les importations de produits originaires de pays tiers à l'espace Afrique Centrale. Une telle assiette n'ayant aucun lien de causalité directe avec les activités de la COMIFAC, son choix est exclusivement motivé par une volonté des Etats membres d'avoir un système unique -et même unifié- de financement de toutes les institutions de coopération de la région.

Une quantification de cette assiette a été faite sur la base de données statistiques de la Banque Mondiale. Sa comparaison avec les besoins à moyen terme de la COMIFAC a permis de dégager un taux de taxation de 0,1%. Les autres normes de gestion de ce prélèvement sont identiques à celles définies pour les prélèvements CEMAC, CEEAC et OHADA notamment.

f. Les besoins en financement

Selon l'étude complémentaire réalisée à la demande du Conseil des Ministres sur les besoins financiers pour l'opérationnalisation du plan de convergence sous-régional, les besoins financiers à moyen terme sont estimés à environ 4 milliards de francs CFA par an pour chacun des exercices 2007, 2008 et 2009. Ce montant couvrirait :

- (i) le budget de fonctionnement et d'équipement du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, pour environ 900 millions par an;
- (ii) le budget de fonctionnement des organisations partenaires mentionnées dans le traité, à savoir l'OCFSA, la CEFDHAC, le RAPAC, et l'ADIE, estimé pour chacune d'elle à environ à 400 millions de Fcfa par an.
- (iii) Les actions transversales d'appui à la mise en œuvre du Plan de Convergence sous-régional estimée à environ 1,5 milliards de francs CFA par an (dont 55% SE COMIFAC, 27% CEFDHAC, 8% OAB, 6% RAPAC, 3% OCSFA, 2% ADIE);

g. Prochaines étapes pour la mise en place du mécanisme de financement

Le processus de mise en oeuvre du nouvel instrument devrait s'articuler autour des étapes et actions ci-après.

- (iv) Une tournée du Président en exercice de la COMIFAC, pour sensibiliser les Gouvernements et les Chefs d'Etat sur la nécessité de mise en oeuvre du Mécanisme.
- (v) Adoption du protocole régional, des projets de textes nationaux d'application, de la clé de contribution et fixation d'une date de démarrage à l'occasion d'un atelier sous-régional prévu en septembre 2006.
- (vi) Adoption du prélèvement qui pourra se faire soit par ratification du protocole régional, vote d'une loi spécifique, ou inclusion dans la loi de finances portant budget général de l'état, ou loi de finances rectificative.

h. Commentaires

La mise en place du mécanisme de financement autonome par un prélèvement au cordon douanier (importation) sera une avancée politique forte des pays de la sous-région. En premier lieu, elle confirmera la vision commune et l'implication des Etats membres de la COMIFAC en faveur de la conservation et la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers. En second lieu elle renforcera le rapprochement de la COMIFAC, avec la CEAC (Communauté des Etats d'Afrique Centrale) qui pourrait se partager la même aire géographique, si l'Angola venait à adhérer à la COMIFAC. Cette proposition répondrait en outre à la logique d'une intégration régionale cohérente et structurée.

**Plan d'action 2006 – 2008
COMIFAC / RIFFEAC**

Axe 1. Formation

Dans le domaine de la formation, le Réseau se propose de développer les compétences, d'harmoniser et de mettre à jour les programmes de formation sur la base des connaissances et pratiques nouvelles

Résultat RF1: Les programmes de formation sont harmonisés, complémentaires dans les institutions membres et favorisent l'intégration sous régionale

Résultat RF1. Les programmes d'enseignements relatifs au secteur forêts et environnement sont harmonisés dans les établissements de formation de la sous-région

	Activité	personne responsable, Institution	2006	2007	2008	produits résultat visible	Concernés	Actions à mener
RF1.1	collecter des informations détaillées sur chaque institution membre ou aspirant (Types de formation, programmes détaillés desdites formations)	Mr Sambo, ENEF Mr Foudjet, CRESA				Information sur les institutions disponible Juin. 05,	- Membre GTTs approches pédagogiques - Point Focaux	Echanges E-mails adressés à Coordination, au Responsable GTT, à Facilitation Financement : Moyen Institution
RF1.2	Analyser les informations collectées, élaborer et recommander « guide pour la formation supérieure en Afrique centrale »	Mr Sambo, ENEF Mr Foudjet, CRESA				- rapport de l'atelier - prototype du guide disponible Oct. 05	- Membre GTTs approches pédagogiques	organiser un atelier d'une semaine (GTT approches pédagogique à Libreville) Financement : FORINFO Et autres
RF1.3	Publier un "guide pour la formation supérieure en Afrique centrale"	Coordination ENEF				guide édité et en diffusion avant fin Mars 06	- ENEF - UICN - Partenaires	Financement : FORINFO, projet UE/ERAIFT/ENEF, COMIFAC, CEFDAHAC et autres.

Résultat RF2. Les institutions de formation de la sous-région sont Spécialisées dans les différents domaines de la foresterie (industrie du bois, gestion de la faune, techniques de gestion forestière, foresterie sociale, conservation, environnement, exploitation à faible impact, etc.)

	Activité	personne responsable, Institution	2006	2007	2008	produits résultat visible	Concernés	Actions à mener
RF2.1	Faire l'état des lieux des institutions de formation	Coordination PFBC COMIFAC UICN				Rapport sur l'état des lieux des institution de formation	Institutions membres	Consultation
RF2.2	Propose un plan de spécialisation	Coordination PFBC COMIFAC UICN				Rapport (Actes) forum	Institutions membres	Forum sous régional
RF2.3	Faire valider le plan de spécialisation par le conseil des ministres	Coordination PFBC COMIFAC UICN				Décision du conseil des ministres	Institutions membres	Conseil des ministres
RF2.4	Elaborer une stratégie de développent des compétences spécifiques des institutions membres	Coordination PFBC COMIFAC UICN				rapport de l'atelier disponible,	Institutions membres	organiser un atelier de travail sur
RF2.5								

Résultat RF3. Les institutions de formation spécialisées sont renforcées pour les rendre plus performantes

	Activité	personne responsable, Institution	2008	2007	2008	produits résultat visible	Concernés	Actions à mener
RF2.1	Doter les institutions de infrastructures adéquates (laboratoires, ateliers, etc.	Coordination PFBC COMIFAC UICN				Infrastructures	Institutions membres	Mobiliser les fonds

RF2.2	Doter les institutions d'équipement et matériel didactiques conséquents	Coordination PFBC COMIFAC UICN				Equipement matériel	Institutions membres	Mobiliser les fonds
RF2.3	Mettre à la disposition des institutions des ressources nécessaires (humaine et financière)	Coordination PFBC COMIFAC UICN				Les institutions spécialisées sont opérationnelles	Institutions membres	Mobiliser les fonds, Former le personnel
RF2.4	Mise en œuvre de la stratégie de développement des compétences spécifiques des institutions membres	Coordination PFBC COMIFAC UICN				Les institutions spécialisées sont opérationnelles	Institutions membres	Mobiliser les fonds
RF2.5								

Résultat RF4: Les programmes de formation continue sont disponibles selon la demande des partenaires

Résultat RF4. Une stratégie sous-régionale en matière de formation professionnelle continue impliquant toutes les parties prenantes est adoptée

	Activité	personne responsable, Institution	2006	2007	2008	produits résultat visible	Concernés	Actions à mener
RF4.1	Recenser les demandes en formation continue auprès des partenaires (opérateurs économiques, administrations, ONG, projets, etc.)	JCN, chefs des IM, membres des groupes de travail				rapport sur les situations nationales et synthèse régionale disponible Sept.02	Institutions membres	partenariat (client) avec FAO
RF4.2	Identifier les personnes ressources pour faciliter le montage des cours et l'apprentissage des formateurs	JCN, chefs des IM, membres des groupes de travail				liste des personnes disponible et circulée aux membres pour commentaires	Institutions membres	en total, au moins 6 cours sont prévus
RF4.3	Organiser des ateliers de travail pour la formation et le montage des cours de formation continue, tester le cours	JCN, chefs des IM, membres des groupes de travail				rapport d'atelier et matériel didactique des cours disponible	Institutions membres	

RF4.4	Discuter/convaincre les partenaires/ les termes de référence et conclure des contrats	JCN, chefs des IM, membres des groupes de travail					comptes rendus des discussions et contrats disponibles et circulés au moins fin de semestre	Institutions membres	échange régulier d'info permettra d'encourager tous les membres dans la matière
RF4.5	Donner des cours de formation continue selon la demande	JCN, chefs des IM, membres des groupes de travail					évaluation des cours disponible fin de chaque semestre	Institutions membres	

Résultat RF5. Les programmes de formation d'aménagement durable des forêts sont mis à jour sur la base des connaissances nouvelles

	Activité	personne responsable, Institution	2005	2006	2007	2008	produits résultat visible	Concernés	Actions à mener
RF5.1	Mise à jour des cours des programmes de formation en aménagement durable des forêts dans institutions membres	- Facilitation nouveau projet RIFFEAC		xxxx			Les cours mis à jour sont disponibles	- Institutions membres - Membre GTTs AF	organiser ateliers nationaux Financement : Moyens propres Institutions, nouveau projet RIFFEAC
RF5.2	Tester et améliorer les cours mis à jour	- Institutions membres		xxx			- rapport de l'atelier - prototypes des cours testés et améliorés	- Membre GTTs approches pédagogiques	Financement : nouveau projet, et autres
RF5.3	Organiser des ateliers de travail pour le montage des programmes de formation continue en ADF	Facilitation nouveau projet RIFFEAC		xxx			- rapport de l'atelier - prototypes des programmes de formation continue	- ENEF - UICN - Partenaires	Financement : nouveau projet, et autres.
RF5.4	Organiser des formations continues selon la demande des partenaires	Facilitation nouveau projet RIFFEAC		xxx	xxx	xxx	évaluation des formations données fin de chaque semestre	- Institutions membres	Financement : bénéficiaires

Axe 2 : Recherche

Dans le domaine de la recherche, le réseau se propose de faciliter l'élaboration et l'exécution des programmes de recherche d'intérêt sous-régional par la mise en commun des ressources humaines et matérielles ainsi que par la mobilisation des subventions conséquentes

Résultat RR1: L'accès à l'information scientifique est amélioré

	Activité	personne responsable, Institution	2006	2007	2008	produits résultat visible	Concernés	Actions à mener
RR1.1	Appuyer les institutions membres du réseau à souscrire des abonnements aux revues scientifiques	- Institutions - points focaux - Facilitation nouveau projet RIFFEAC	xxx	xxx	xxx	liste des abonnements révisée régulièrement entre les membres	- Institution membres - IUCN	Financement : Moyen Institutions, nouveau projet RIFFEAC, projet EU/ERAIFT/ENEF, FORINFO et autres
RR1.2	Faciliter la participation des enseignants chercheurs aux séminaires et conférences	- Institutions membres	xxx	xxx	xxx	rapports des conférences où un membre a participé, sont ventilés régulièrement	- Institution membres - IUCN	Financement : projet EU/ERAIFT/ENEF, FORINFO et autres
RR1.3	Faciliter l'accès aux sites internet des universités et des institutions internationales	Facilitation nouveau projet RIFFEAC	xxxx	xxxx	xxxx	liste des sites importants transmise régulièrement à toutes les institutions membres	- Institution membres - IUCN	Financement : projet EU/ERAIFT/ENEF, FORINFO, Projet canadien et autres
RR1.4	Initier la publication d'une revue scientifique et technique	Facilitation nouveau projet RIFFEAC		xxx	xxx	Publication disponible revue et publiée	- Institution membres - IUCN	Financement : projet EU/ERAIFT/ENEF, FORINFO, Projet canadien et autres

Résultat RR2: Les compétences en méthodologie de la recherche sont renforcées

	Activité	personne responsable, Institution	2005	2006	2007	2008	produits résultat visible	Concernés	Actions à mener
RR2.1	Elaborer un répertoire des enseignants-chercheurs par champ de compétences	- Institutions - Coordination (point focal)	xxxx				liste des abonnements circulée régulièrement entre les membres	- Points focaux - Institution membres	Financement : Moyens propres Institutions,
RR2.2	Organiser une formation en rédaction des propositions de projets de recherche et Organiser une formation en méthodologie de recherche	- Coordination		xxx			rapport d'atelier et propositions de projets de recherche élaborés et validés	- Institution membres - IUCN	Organiser un atelier sous régional Financement : COMIFAC, FORINFO et autres
RR2.3	Mettre en œuvre des projets de recherche conjoints	- Coordination		xxxx	xxxx	xxxx	Projet de recherche disponible et appliqué, articles disponibles et publiés à la fin de la phase)	- Institutions membres - IUCN	Financement : FORINFO, COMIFAC, Projet canadien et autres

Axe 3 : Communication

Dans le domaine de la communication, le réseau se propose d'assurer la communication entre les membres du réseau et avec les partenaires

Résultat RC1: La communication est améliorée

	Activité	personne responsable, Institution	2005	2006	2007	2008	produits résultat visible	Concernés	Actions à mener
RC1.1	Appuyer l'accès aux supports des NTIC	- Coordination - IUCN					l'accès aux supports NTIC est amélioré selon les moyens disponibles	- Institutions membres	Financement : Moyens propres Institutions, Projet canadien, nouveau

			xxxx						projet RIFFEAC
RC1.2	Publier un bulletin d'information du réseau "RIFFEAC Info", ou autre	- Coordination (Mr. Sambo, Dir. d'Etu, Mr. Ganga.)	xxx	xxxx	xxxx	xxxx	Tous les trois mois à partir de Juin 05, un bulletin de 2 pages est expédié aux membres par e-mail	- Institution membres - IUCN	Financement : Moyens propres institutions, FORINFO et autres
RC1.3									

Résultats RC2: Une stratégie de mobilisation des financements adaptée aux partenaires est mise en œuvre

	Activité	personne responsable, Institution	2005	2006	2007	2008	produits résultat visible	Concernés	Actions à mener
RC2.1	Elaborer une stratégie de mobilisation des financements auprès des différents partenaires	- Coordination - IUCN	xxxx				la stratégie est disponible	- Institutions membres	- Organiser un atelier - consultation Financement : à rechercher par chacune des institutions membres
RC2.2	Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation de financement	- Coordination - IUCN		xxxx	xxxx	xxxx	Listes des financements obtenus	- Institution membres - IUCN	Organiser un atelier sous régional Financement :
RC2.3	Organiser un atelier de formation à la rédaction des projets pour la recherche des financements	- Coordination	xxx				Rapport atelier et Projets disponibles	Responsable GTTS	Financement : FORINFO, Projet canadien et autres

LE PLAN DE CONVERGENCE SOUS-REGIONAL COMIFAC

Enjeux

Le Plan de Convergence permet aux Etats d'Afrique Centrale d'avoir une vision commune et partagée sur la conservation et la gestion durable de leurs écosystèmes. Son objectif est de coordonner et d'harmoniser les stratégies d'intervention des différents acteurs de la sous-région.

Description

Le Plan de Convergence est la plate forme commune sur laquelle les différents États Parties au Traité instituant la COMIFAC ont convenu de s'entendre pour engager des actions nationales et sous-régionales en faveur de la conservation et de la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers.

Ce cadre de planification stratégique présente les actions sous-régionales et la compilation de chacun des programmes spécifiques d'actions nationales de chaque État Partie devant concourir à atteindre les objectifs convergents traduisant dans les faits les résolutions de la Déclaration de Yaoundé de mars 1999. Il a été formulé en décembre 2000, réactualisé en mai 2004 pour tenir compte des processus et initiatives nouveaux et enfin adopté en février 2005 par les Chefs d'Etat à Brazzaville.

Il s'articule autour des dix (10) axes stratégiques suivants:

1. Harmonisation des politiques forestières et fiscales
2. Connaissance de la ressource
3. Aménagement des écosystèmes et reboisement forestier
4. Conservation de la diversité biologique
5. Valorisation durable des ressources forestières
6. Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté
7. Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation
8. Recherche –Développement
9. Développement des mécanismes de financement
10. Coopération et partenariat

Ces axes sont déclinés en sous-axes ou composantes. Une matrice permet de présenter les actions convergentes sous-régionales, les indicateurs de performance, les activités à réaliser au niveau national et les résultats intermédiaires. Le coût nécessaire à sa mise en œuvre est estimé globalement à 828 milliards de francs CFA, soit environ 1,5 milliards de dollars US par an sur une période de dix ans.

Priorités

Toutes les actions planifiées dans le Plan de Convergence sont prioritaires, mais compte tenu de la durée du mandat de la Présidence Gabonaise, les priorités ont été portées sur trois axes stratégiques, à savoir :

Axe 1 : Harmonisation des politiques forestières et fiscales

Axe 7 : Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation

Axe 9 : Développement des mécanismes de financement

PLAN D'OPERATIONS TRIENNAL 2006 – 2008

DU PLAN DE CONVERGENCE

Contexte

Le plan de convergence sous-régional, plate forme des interventions prioritaires des pays de la COMIFAC a été adopté par les Chefs d'Etat au cours de leur deuxième Sommet de février 2005 à Brazzaville. Il traduit la vision commune des dix Etats membres de la COMIFAC pour atteindre les objectifs convergents énoncés dans la Déclaration de Yaoundé sur les forêts.

Le plan de convergence est de ce fait reconnu par l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux comme le « document » de référence pour orienter leurs actions, leurs financements, ou leurs activités en général. La cohérence des interventions des différents partenaires du secteur forêt-environnement doit s'en trouver renforcer à l'échelle de la sous-région.

Dans cet esprit de cohérence, et afin de faciliter la mise en œuvre du plan de convergence et permettre à chacun des partenaires de se positionner dans ce cadre de coopération, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a procédé à son « opérationnalisation ».

Plan opérationnel triennal

Le plan opérationnel triennal 2006 – 2008 a été formulé avec la participation de toutes les parties prenantes concernées : les Etats membres, les organisations sous-régionales partenaires et les partenaires de coopération technique. Il est constitué au niveau sous-régional, de fiches opérationnelles sous-régionales et au niveau de chaque Etat membre, de fiches opérationnelles nationales.

Chaque fiche sous-régionale correspond à une activité sous-régionale du plan de convergence et présente de manière détaillée les modalités d'exécution, le responsable et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de l'activité. Le coût de mise en œuvre des fiches sous-régionales sur la période de trois ans a été estimé aux environs de 4,5 milliards de francs CFA, soit 1,5 milliards de Francs CFA par an.

Les fiches nationales présentent les actions à mener par chaque pays pour concourir à la réalisation de l'objectif convergent. Ces fiches spécifient les modalités d'exécution, le responsable et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de l'activité.

Le plan opérationnel triennal 2006 – 2008 a été finalisé par les parties prenantes au cours d'un atelier sous-régional tenu du 1^{er} au 3 mars 2006 à Kinshasa (RDC). Cet atelier a constitué une étape essentielle du processus de mise en œuvre effective du Plan de Convergence. De nouveaux partenaires notamment CIFOR et CARPE se sont clairement positionnés par rapport à leur contribution à la mise en œuvre du plan de convergence. D'autres partenaires comme la coopération canadienne qui s'est livrée à une réflexion sur ses actions de coopération dans le secteur forêt-environnement dans la sous-région, vont pouvoir mieux positionner leurs appuis à la COMIFAC et à la mise en œuvre du plan de convergence en particulier.

Ce plan opérationnel a été approuvé par le Conseil extraordinaire des Ministres du 24 mars 2006 à Libreville.

LA COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE (COMIFAC)

Présentation, historique et objectifs

Reconnaissant l'importance des forêts d'Afrique Centrale ainsi que les menaces croissantes qui pèsent sur elles, les Chefs d'État d'Afrique Centrale se sont engagés officiellement en mars 1999 à Yaoundé, à œuvrer de manière concertée à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers de leurs pays. Au terme de ce sommet, une déclaration commune en 12 résolutions, **la Déclaration de Yaoundé**, fut signée et mandat fut donné aux Ministres en charge des forêts des pays respectifs de suivre sa mise en œuvre. L'Assemblée Générale des Nations Unies, à travers la résolution 54 / 214 de février 2000, a apporté son soutien à cette initiative des Chefs d'État en invitant la communauté internationale à aider les pays d'Afrique Centrale dans leur effort de développement forestier en leur fournissant une assistance technique et financière sur une base régionale

Forts de ce mandat des chefs d'État, les Ministres en charge des forêts des pays concernés se sont réunis en décembre 2000 à Yaoundé pour la première session de la **Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)** au cours de laquelle le Plan de Convergence a été validé. La COMIFAC y est définie comme *unique instance d'orientation, de décision, de suivi et de coordination des actions et initiatives sous-régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers*. Elle assure le suivi de la Déclaration de Yaoundé et veille aussi à la mise en application des conventions internationales et des initiatives de développement forestier en Afrique Centrale.

Au cours du Conseil Extraordinaire des Ministres de septembre 2004 à Libreville au Gabon, l'organisation est devenue la « **Commission des Forêts d'Afrique Centrale** » conservant ainsi son sigle COMIFAC. Cette nouvelle dénomination a été entérinée par le deuxième Sommet des Chefs d'Etat, de février 2005 à Brazzaville.

Traité instituant la COMIFAC

Bien que ses statuts aient été adoptés en juin 2002, la COMIFAC ne présentait aucune base juridique viable comme énoncée par la Convention de Vienne de 1986 sur les Organisations Internationales qui puisse lui permettre de bénéficier des flux financiers provenant de ses partenaires.

Compte tenu de cet handicap majeur, la COMIFAC a entrepris des négociations avec ses différents Etats membres pour se doter d'un cadre juridique internationalement reconnu. Le cadre juridique unanimement accepté est le traité baptisé "Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale". Il a été adopté par le Conseil Extraordinaire des Ministres du 30 septembre 2004 à Libreville et signé par les Chefs d'Etat en février 2005 à Brazzaville. Il n'entrera en vigueur qu'après sa ratification par au moins six Etats Parties. A ce jour, deux pays, à savoir la Guinée Equatoriale et le Cameroun, ont ratifié le traité. A cet égard, les autres pays se sont engagés, à l'occasion du Conseil Extraordinaire des Ministres de mars 2006, à accélérer le processus national de ratification avant le 31 décembre 2006.

Le Traité a pour but de mettre en place un cadre juridique global qui doit régir et consolider la coopération sous-régionale dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers. Il constitue de ce fait, une avancée juridique pionnière en Afrique et comme tout instrument juridiquement contraignant, les Etats Parties ont l'obligation de rendre compte sur la gestion de leurs écosystèmes. Enfin, le Traité permet à la COMIFAC d'être reconnue sur la scène Internationale, et de bénéficier facilement des appuis multiformes des partenaires et bailleurs de fonds internationaux.

Le programme sectoriel forêt environnement au Cameroun

Le développement et la mise en place de programmes nationaux de développement forestier s'inscrit dans le plan d'opérations triennal 2006-2008 de la COMIFAC, et répond aux recommandations des grandes réunions intergouvernementales qui ont reconnu leur rôle essentiel dans le traitement des questions du secteur forestier.

A cet égard le Cameroun fait figure d'exemple à travers son engagement dans l'élaboration d'un cadre de planification forestière appelé « Programme Sectoriel Forêt – Environnement » ou « PSFE » .

Sa mise en œuvre représente une avancée significative dans la bonne gestion de la forêt et de l'environnement vert au Cameroun. C'est certainement un des programmes les plus aboutis de la région.

Par ailleurs, le PSFE a anticipé les principes de la déclaration de Paris sur l'harmonisation de l'aide à travers le leadership du gouvernement bénéficiaire, la mise en place d'instruments financiers budgétaires, et l'approche par résultats.

a. Les objectifs du programme

Le Programme sectoriel forêt environnement est le programme d'action du gouvernement du Cameroun pour la mise en oeuvre de sa politique forestière et environnementale. Il est appuyé par les partenaires au développement. Il vise à réduire le différentiel existant entre la politique forestière ambitieuse et novatrice affichée et la réalité opérationnelle sur le terrain.

Le PSFE ne concerne que l'environnement vert. Il est articulé autour de cinq composantes (i) gestion environnementale des activités forestières, (ii) aménagement des forêts de production du domaine permanent et valorisation des produits forestiers, (iii) conservation de la biodiversité et valorisation des produits fauniques, (iv) gestion communautaire des ressources forestières et fauniques, (v) renforcement institutionnel, formation et recherche

Il se concentre pour une large part sur les opérations de formation et d'expertise et les investissements. Un accent particulier est mis sur le renforcement institutionnel, notamment sur la réorganisation des services extérieurs. A cet égard, la moitié du budget du PSFE y est consacré pour donner aux institutions nationales la capacité d'appliquer sur le terrain la politique forestière.

b. L'organisation institutionnelle du PSFE

Le Ministère Camerounais chargé des Forêts (MINFOF) assure la coordination générale et est responsable des composantes 2, 3, 4 et 5 du programme. La composante 1 est sous la responsabilité du Ministère Camerounais chargé de l'Environnement (MINEP).

L'instance de coordination, de pilotage et de décision du PSFE est le comité de facilitation, dont la présidence doit revenir au Ministère Camerounais chargé des Finances (MINEFI), et auquel les partenaires au développement sont invités. Le rôle et la participation du MINEFI sont essentiels, notamment dans le cadre de l'appui budgétaire au PSFE. Il existe également des comités de programme par composante et des comités de composante par province.

c. L'engagement commun des partenaires

Les principaux partenaires au développement ont fait le choix d'inscrire leurs actions dans le cadre du PSFE qu'ils ont validé en 2004. Ils ont ensuite co-signé en janvier 2006 un code de conduite exemplaire au regard de la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide.

d. Une approche basée sur les résultats

Les partenaires se sont accordés sur le fait que leur intervention doit être ciblée sur l'atteinte de résultats, identifiés conjointement avec les autorités camerounaises. Une matrice de déclencheurs définissant les résultats attendus pour le décaissement des tranches successives de financement, a été validée par les partenaires et les autorités camerounaises. Elle définit pour chacune des composantes les résultats critiques sur un horizon de cinq ans et servira de grille d'analyse des progrès réalisés au cours des cinq premières années de mise en oeuvre du PSFE.

Une matrice de suivi sectoriel complète la matrice des déclencheurs et sert d'instrument de planification annuelle, de suivi et évaluation. Le travail des ministères est fondé sur des plans de travail annuels.

Cette approche par les résultats s'inscrit également dans les orientations nouvelles de l'harmonisation de l'aide.

e. Instruments de financement

Les instruments de financement du PSFE sont définis par une instruction du Ministère des finances. Celle-ci spécifie que le principal outil de financement du PSFE est l'aide budgétaire sectorielle. Toutefois, durant les deux premières années du programme (et certainement plus dans la pratique) un fonds commun des partenaires (basket fund) est mis en place et destiné à financer de l'assistance technique, de la formation, des études et des audits. Ce fonds commun d'un montant de 7 milliards FCFA (10,7 millions €) sur 5 ans est régit par un « joint financing arrangement » et un manuel des procédures. Le fonds commun est co-géré par la GTZ IS (indépendant de la GTZ) et la DAGD/MINFOF.

f. Le financement du PSFE

Le PSFE s'inscrit dans une démarche de type " cadre de dépense à moyen terme ". Sur cinq ans (2006-2010) les dépenses totales du MINEP et du MINFOF, établies sur la base des programmes de travail annuels s'élèvent, hors salaires, à 97 milliards de FCFA (dont 66 strictement dédiés aux actions du PSFE). Sur les 97 milliards de FCFA (148 millions €), les ressources internes représentent environ 50 milliards de FCFA (76 millions €). Le différentiel de financement est donc d'environ 47 milliards de FCFA ou 72 millions €(moins en réalité, si l'on diminue ce différentiel du montant consolidé de certains projets).

Ces besoins de financement du PSFE sont toutefois presque couverts à travers les ressources extérieures mobilisables ou prochainement mobilisables auprès des partenaires au développement. A ce jour, ces ressources tiennent compte des engagements suivants : 35 M USD (24,5 millions €) de la Banque Mondiale (IDA + GEF), des 14 M USD (9,8 millions €) du Royaume Unis, des 8,6 M USD (6 millions €) du Canada, des 5,5 M € de l'Union Européenne, des 19 M USD de l'Allemagne (13 millions €), et des 20 millions d'euros de la France (13 milliards FCFA) à travers le C2D (Contrat de Désendettement-Développement)/.

LA REFORME DE LA CEFDHAC

La CEFDHAC (Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale) est une institution sous-régionale mise en place en 1996. C'est un espace de dialogue ou « forum » qui regroupe tous les acteurs du secteur forestier (administration, secteur privé, société civile, bailleurs de fonds et partenaires au développement, ONG et autres groupes de populations autochtones et de femmes des pays suivants : Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tome et Principe.

L'organisation a pour objectif général d'encourager tous ces acteurs de la gestion des forêts à conserver ces écosystèmes forestiers et à veiller à une utilisation durable et équitable des ressources qu'ils recèlent. La CEFDHAC vise à concrétiser la volonté des parties prenantes de parvenir à une vision commune de la conservation et de l'utilisation des écosystèmes de forêts denses et humides de la sous-région. Les résultats des réflexions de différentes concertations devraient concourir à la prise de décision par des autorités politiques impliquées dans les questions environnementales et forestières en Afrique Centrale.

a. Contexte de la réforme

Les Chefs d'Etat d'Afrique Centrale, lors du sommet de 2005 sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers ont signé le Traité instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) mandatant la CEFDHAC, auprès de la COMIFAC pour animer le processus de concertation au sein des fora sous-régionaux et nationaux et de leurs commissions spécialisées.

Le nouveau mandat et les difficultés d'ordre institutionnel, structurel et financier auxquelles cette institution fait face depuis sa mise en place, ont été mis en évidence dans le cadre de l'évaluation indépendante mandatée par la coopération néerlandaise (DGIS) et l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) en octobre 2005.

Si cette mission d'évaluation a en effet fait ressortir les acquis indéniables de la CEFDHAC comme espace unique de dialogue et d'échanges et mécanisme de démocratisation des débats relatifs à la gestion forestière, elle a toutefois relevé la nécessité d'une réforme pour lever certains obstacles à son bon fonctionnement et notamment :

- l'inachèvement institutionnel lié à l'absence de certains instruments juridiques appropriés,
- l'absence d'organes propres de coordination et de groupes nationaux réellement fonctionnels,
- et la confusion quant à son positionnement par rapport à la COMIFAC et l'agence de facilitation.

b. Montage organisationnel de la réforme

Dès lors, pour mener à bien cette réforme, il a été mis sur pied un Comité Technique d'appui à la réforme de la CEFDHAC, sur Décision n° 59 du 13 février 2006 du Président en exercice de la CEFDHAC, dont la modération est assurée par la SNV⁶. Ce comité est composé ainsi qu'il suit :

- Un Représentant du Président en Exercice de la CEFDHAC;
- Un représentant de l'UICN, Agence de facilitation de la CEFDHAC ;
- Un représentant de la COMIFAC;
- Un Représentant de chacun des réseaux de la CEFDHAC ci-après : Réseau des Parlementaires, Réseau des Populations autochtones et locales, Réseau des Femmes africaines pour le Développement durable et le Réseau des Jeunes;
- Un Représentant de chacun des Partenaires au développement ci-après : GTZ, Coopération française, WWF.

c. Missions du Comité Technique

Ce Comité Technique, est déjà à pied d'œuvre pour (i) examiner et approuver les documents et textes relatifs aux projets de réformes à soumettre à la 6^{ème} conférence annuelle de la CEFDHAC, (statuts

⁶ **SNV** : Organisation internationale de droit néerlandais présente dans 33 pays dont 18 pays en Afrique

révisés, règlement intérieur, mémorandum de collaboration entre la COMIFAC et la CEFDHAC, règles de fonctionnement de différents organes statutaires, liens entre l'Agence de facilitation et la Coordination de la CEFDHAC) ; (ii) proposer la structure et les modalités de fonctionnement effectif de la Coordination de la CEFDHAC et (iii) apporter un appui-conseil à l'UICN, Agence de facilitation dans l'organisation globale de la 6^e CEFDHAC.

d. Financement des travaux du Comité

Sur la base d'une proposition technique et financière du modérateur et de l'agence de facilitation, une lettre d'intention présente les engagements financiers des différents bailleurs désireux d'accompagner le processus de la réforme jusqu'à la tenue de la 6^{ème} CEFDHAC. Il s'agit du Ministère chargé des Forêts au Cameroun (MINFOF), des coopérations françaises, allemandes, et néerlandaises, et de la SNV. Le montant global de ces appuis à la réforme est de 155.000 euros.

e. Dissolution du Comité et mise en œuvre de la réforme

Le mandat du Comité prendra fin après la présentation à la 6^{ème} CEFDHAC, pour validation, de son rapport final et des propositions de réforme à soumettre.

A l'issue de cette conférence sous-régionale qui doit se tenir avant décembre 2006, la réforme de la CEFDHAC sera mise en œuvre sur la base des documents validés, notamment (i) les statuts révisés de la CEFDHAC, (ii) un règlement intérieur de la CEFDHAC permettant de clarifier son rôle, son positionnement et son fonctionnement, (iii) un projet de convention de collaboration entre la CEFDHAC et la COMIFAC, et (iv) un plan de renforcement organisationnel et institutionnel de ses structures.

LES RESSOURCES FORESTIERES DU BASSIN DU CONGO

Un massif remarquable par son étendue et sa richesse

Les forêts denses humides du bassin du Congo abritent la plus importante biodiversité d'Afrique et sont d'une importance exceptionnelle. Elles sont riches en espèces emblématiques, rares et ou menacées dont les grands mammifères (gorilles de plaines, chimpanzés, etc.) ou les oiseaux de forêt (perroquets, picatharte). On y dénombre plus de 10.000 espèces végétales, 400 espèces de mammifères, plus de 1000 espèces d'oiseaux, 280 espèces de reptiles, 900 espèces de papillons ... dont beaucoup sont endémiques.

Les menaces de la déforestation

La pression de déforestation est variable d'un pays à l'autre. La principale cause de perte de couvert végétal est l'agriculture autour des zones d'habitat et le long des axes routiers. Mais, l'exploitation forestière sélective pratiquée en Afrique Centrale touche relativement peu au couvert forestier, qui évolue faiblement en l'absence de pression agricole (comme c'est le cas au Gabon). Cette situation est très différente de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine où le déboisement entraîne la transformation des forêts en zones agro-industrielles.

Le taux annuel de déforestation varie néanmoins de 0 à 1% par an depuis 10 ans, avec une moyenne de 0,4 % ce qui équivaut à 800 000 ha de forêts détruites par an.

Des ressources forestières essentielles

Les forêts denses d'Afrique Centrale représentent une source de revenus économiques importante pour les pays, à la fois dans le secteur formel (exploitation industrielle du bois) et informel (produits forestiers non ligneux, charbon de bois). Pour une partie importante de la population, très pauvre, elles constituent aussi une bouée de secours sans laquelle ces populations tomberaient en deçà du seuil de survie.

Dans une région qui comptait fortement sur l'extraction de ressources fossiles, dont certaines sont aujourd'hui en déclin, l'utilisation durable et la valorisation économique des ressources renouvelables issues des forêts (re)deviennent donc un enjeu majeur de développement..

Les outils de gestion durable des espaces forestiers

En réponse aux différentes pressions de dégradation des forêts, deux types de gestion sont actuellement mis en œuvre dans la sous-région : les plans d'aménagement des concessions de production forestière, et le développement de réseaux d'aires protégées.

Aujourd'hui l'approche qui se généralise consiste à intégrer les enjeux de conservation et de production sur des territoires élargis, en gérant des massifs forestiers comprenant à la fois des aires protégées et des concessions forestières. En effet, les aires protégées représentant au mieux 15% du territoire forestier, l'effort de conservation est complété par un aménagement durable des concessions, via des mesures intégrées de gestion sociale et de protection de la biodiversité, notamment avec un contrôle strict de la chasse illégale.

Il est aujourd'hui acquis que les forêts tropicales représentent bien plus qu'une richesse économique directement commercialisable. Pourtant, la valeur des services environnementaux rendus par la forêt (biodiversité, protection des eaux et des sols, stabilisation du climat et stockage de carbone, valeurs culturelles et sociales, valeurs potentielles notamment pour la pharmacopée, etc.) reste encore très mal évaluée et commence tout juste à entrer dans les équations financières de gestion à long terme de ces écosystèmes.

Initiative sous-régionale pour le suivi du processus FLEGT/AFLEG : TASK FORCE FLEGT/AFLEG⁷

a. Contexte

La bonne gouvernance forestière et environnementale est un préalable fondamental de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles.

Les rapports de certaines organisations spécialisées sur la situation des forêts tropicales ont relevé qu'au regard des conséquences directes de l'exploitation illégale des ressources forestières (perte de l'habitat de la faune, désertification, changements climatiques, insécurité alimentaire, etc.), une action concertée en faveur de la promotion de la bonne gouvernance forestière et environnementale, était devenue nécessaire.

Dans ce contexte, les Ministres africains en charge des forêts et de l'environnement, suivant l'exemple de ceux du G8, ont fait de la surveillance de l'application des lois forestières et environnementales une de leur priorité comme en témoigne son inscription dans le plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) (composante 5.4.).

Réunis à Brazzaville en juin 2002, ils ont dressé un état des lieux de la problématique de l'exploitation illégale des ressources naturelles en vue de préparer la première ébauche d'une Déclaration Ministérielle AFLEG. Ils ont ainsi rejoints le processus mondial en matière de renforcement de la gouvernance et l'application des lois dans le secteur forêt-environnement.

Cette Déclaration Ministérielle AFLEG a été finalement adoptée à l'occasion de la première conférence Ministérielle AFLEG tenue en octobre 2003 à Yaoundé au Cameroun.

Les Etats se sont notamment engagés à mettre en place une « Task Force sous-régionale et régionale AFLEG » dont la mission principale est d'appuyer la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle. Cette initiative a été confirmée à l'occasion de la réunion sous-régionale de Libreville en Juillet 2005 sur le suivi du processus AFLEG. A cette occasion, la COMIFAC a été confortée dans son rôle de cadre de concertation de toutes les initiatives et actions liées au processus AFLEG.

Faisant suite à cette recommandation, un premier projet de termes de référence de la Task Force a été élaboré en octobre 2005 par l'Agence de facilitation de la Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) en collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Tenant compte des autres initiatives en cours, notamment le plan d'action FLEGT de la Commission Européenne qui s'est fermement engagée à lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce qui y est associé, cette task force a été rebaptisé « Task Force FLEGT/AFLEG » et les termes de référence relatifs ont fait l'objet d'un nouvel examen et d'amendements en décembre 2005 à l'occasion d'un atelier réunissant des représentants des organisations gouvernementales nationales, sous-régionales, de la société civile et des médias.

b. Mission de la task force

La Task Force sous-régionale a pour mission de faciliter la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle AFLEG et du Plan d'Action FLEGT de l'Union Européenne. Elle a entre autres missions de:

- Mettre en place un cadre de suivi évaluation de la mise en œuvre du Processus AFLEG/FLEGT ;
- Assurer l'échange d'expériences entre AFLEG/FLEGT ;
- Faciliter la cohérence des interventions relatives à l'AFLEG/FLEGT ;
- Inciter à la négociation des Accords Volontaires de Partenariats (AVP) entre les pays producteurs et consommateurs concernés par le processus AFLEG/FLEGT;
- S'assurer de l'implication effective des Task Force nationaux dans la mise en œuvre des processus AFLEG/FLEGT ;

⁷ AFLEG : African Forest Law Enforcement & Governance ; FLEGT : Forest Law Enforcement, Governance and Trade

- Inciter à l'élaboration, à la mise en œuvre et le suivi-évaluation des plans d'action nationaux AFLEG/FLEGT dans les pays d'Afrique centrale ;
- Faciliter la coordination tripartite secteur privé/société civile/gouvernements dans la mise en œuvre des activités AFLEG/FLEGT;
- Faciliter le renforcement des capacités des parties prenantes au processus AFLEG ;
- Veiller à l'application des recommandations des différentes réunions AFLEG ;
- Capitaliser les expériences novatrices de bonne gouvernance et de lutte contre l'exploitation illégale ;
- Inciter à la mobilisation des ressources financières en faveur de l'AFLEG.

c. Composition de la Task Force

La Task Force sous-régionale est composée de 30 membres :

- 1 représentant de la COMIFAC (1 représentant du Secrétariat Exécutif) ;
- 10 représentants des pays membres de la COMIFAC ;
- 1 représentant de la CEFDHAC (Coordination de la CEFDHAC) ;
- 1 représentant du réseau des parlementaires ;
- 5 représentants de la société civile : (REFADD⁸, REPALEAC⁹, CED¹⁰) ;
- 2 représentants du secteur privé ;
- 3 représentants des organisations sous-régionales : OAB¹¹, OCSFA¹², RAPAC¹³ ;
- 7 représentants des partenaires au développement : GTZ, DFID, BM, Coopération française, CARPE, UICN, WWF.

d. Fonctionnement de la Task Force

Sous la coordination de la CEFDHAC, la Task force sous-régionale est un organe consultatif qui se réunit en marge des conférences statutaires de la CEFDHAC et/ou de la COMIFAC. Elle s'appuie dans les pays de la COMIFAC sur les réseaux existants.

e. Prochaines étapes

Elles concernent les actions prioritaires que la Task Force doit mettre en œuvre dans le court terme, à savoir :

- La formalisation de la Task Force par la prise d'un acte administratif par le Président en Exercice de la CEFDHAC et/ou la COMIFAC ;
- La sensibilisation auprès des Etats, de la société civile et du secteur privé sur l'existence de la Task Force.

Le lancement du processus de réforme de la CEFDHAC a quelque peu ralenti la mise en place de cette task force. Toutefois la mise en place doit se poursuivre au second semestre avec notamment l'adoption d'un plan d'action./.

8 REFADD Réseau des Femmes Africaine pour le Développement Durable

9 REPALEAC Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestier d'Afrique centrale

10 CED : Centre pour l'Environnement et le Développement OCSFA Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique

11 OAB Organisation Africaine du Bois

12 OCSFA Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique

13 RAPAC Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale